

RAPPORT FINANCIER

2024



stib.brussels

.brussels 
BOUGEONS BRUXELLES





.brussels 

T

B

Rapport financier

1

Organes de gestion

2

Rapport du Conseil d'administration & Comité de gestion

2A

Commentaires sur les comptes annuels (art. 3:6 §1 – 1° CSA)

2B

Événements importants survenus pendant l'exercice (art.3:6 §1 3° CSA)

2C

Perspectives 2025

3

Comptes annuels

4

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la STIB

5

Rapport du collège des commissaires à l'assemblée générale des associés

6

Rapport financier consolidé

6A

Rapport du Conseil d'administration et du Comité de gestion

6B

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la STIB

RAPPORT FINANCIER 2024

Rapports du conseil d'administration, du collège des commissaires et du commissaire-reviseur à l'assemblée générale des associés.

SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX DE BRUXELLES



1

ORGANES DE GESTION

La Société des transports intercommunaux de Bruxelles est une association de droit public liée à la Région de Bruxelles-Capitale par un contrat de gestion qui fixe tous les 5 ans les engagements et devoirs respectifs de chacune des deux parties. La Société est administrée et gérée par le Conseil d'administration, le Comité de gestion et l'administrateur-directeur général.





MM.	M.	ERBUER	<i>président</i>
	L.	MOSTEFA	<i>vice-président</i>
	Br.	de MEEÛS	<i>administrateur-directeur général</i>
Mme	T.	DE BRUECKER	<i>directrice générale adjointe</i>
M.	P.	BALCAEN	<i>administrateur</i>
Mme	N.	BELKHATIR	<i>administratrice</i>
M.	I.	BEN MOHA	<i>administrateur</i>
Mme	M.	DE SCHRIJVER	<i>administratrice</i>
M.	I.	EL OUAKILI	<i>administrateur</i>
Mme	S.	HANA	<i>administratrice</i>
M.	S.	MAHLA	<i>administrateur</i>
Mmes	G.	MBAYOKO	<i>administratrice</i>
	J.	PETIT	<i>administratrice</i>
M.	M.	PILLOIS	<i>administrateur</i>
Mmes	S.	RAISS	<i>administratrice</i>
	C.	VANDEBORGHT	<i>administratrice</i>
M.	M.	AKEL	<i>administrateur, assiste au Conseil d'administration et au Comité de gestion avec voix consultative</i>
Mme	D.	BALBO	<i>administratrice, assiste au Conseil d'administration et au Comité de gestion avec voix consultative, à partir du 20 juin 2024</i>
MM.	M.	PICKMAN	<i>administrateur, assiste au Conseil d'administration et au Comité de gestion avec voix consultative</i>
	G.	COCHEZ	<i>chargé de mission du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, membre du Comité de gestion ; assiste au Conseil d'administration avec voix consultative</i>
	A.	GUENNED	<i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, assiste au Conseil d'administration et au Comité de gestion avec voix consultative et mission de contrôle</i>
	V.	RIGA	<i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, assiste au Conseil d'administration et au Comité de gestion avec voix consultative et mission de contrôle</i>



COMITÉ DE GESTION

Le Comité de gestion exerce les pouvoirs de haute direction dans la gestion de la société. Il propose le budget d'exploitation au Conseil d'administration et veille à son exécution. Il arrête les comptes mensuels, autorise les emprunts et les ouvertures de crédit, passe les contrats qui engagent la STIB pour des montants supérieurs à 743.680 euros et inférieurs à 2.479.000 euros, prend et donne tout bien en location, décide des acquisitions ou des aliénations immobilières, autorise les actions judiciaires...

MM.	M.	ERBUER	<i>président</i>
	L.	MOSTEFA	<i>vice-président</i>
	Br.	de MEEÛS	<i>administrateur-directeur général</i>
Mme	T.	DE BRUECKER	<i>directrice générale adjointe</i>
MM.	P.	BALCAEN	<i>administrateur</i>
	M.	PILLOIS	<i>administrateur</i>
	M.	AKEL	<i>administrateur, assiste au Conseil d'administration et au Comité de gestion avec voix consultative</i>
Mme	D.	BALBO	<i>administratrice, assiste au Conseil d'administration et au Comité de gestion avec voix consultative, à partir du 20 juin 2024</i>
MM.	M.	PICKMAN	<i>administrateur, assiste au Conseil d'administration et au Comité de gestion avec voix consultative</i>
	G.	COCHEZ	<i>chargé de mission du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, membre du Comité de gestion ; assiste au Conseil d'administration avec voix consultative</i>
	A.	GUENNED	<i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, assiste au Conseil d'administration et au Comité de gestion avec voix consultative et mission de contrôle</i>
	V.	RIGA	<i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, assiste au conseil d'administration et au comité de gestion avec voix consultative et mission de contrôle</i>

En 2007, le comité de gestion a institué en son sein :

- un comité d'audit – chargé d'assurer le processus d'élaboration de l'information financière et la communication au Conseil d'administration des résultats du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés ;
- un comité des rémunérations – chargé de proposer les rémunérations des administrateurs et des deux membres de la Direction générale de l'entreprise.



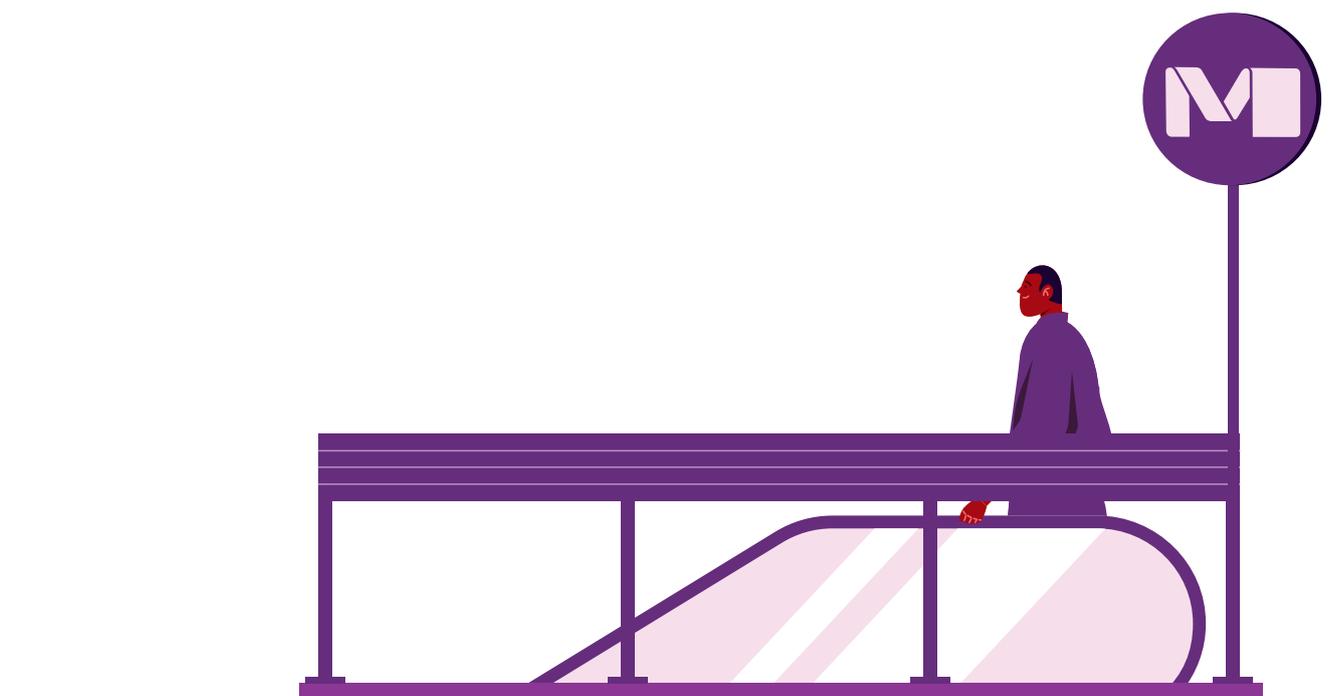
ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'administrateur-directeur général est responsable de la gestion journalière de la société. À ce titre, il exécute les décisions prises par le Conseil d'administration et le Comité de gestion, il passe les commandes et conclut les contrats qui engagent la société pour un montant qui n'excède pas la somme de 743.680 euros. Il reçoit toutes les sommes dues à la société, il négocie les conventions collectives avec les représentants du personnel, etc.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale approuve les comptes annuels. Elle donne décharge au Conseil d'administration et au collège des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mandat.

L'assemblée générale est composée des propriétaires de parts dans le capital de la société, chaque part sociale donnant droit à une voix. La Région de Bruxelles-Capitale détient 139.000 parts sociales (99,28 %), « Bruxelles Infrastructure Finance » (filiale de la SRIB) en détient 1.000 (0,72 %).



COLLÈGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le collège des commissaires aux comptes surveille les opérations de la société. Les commissaires aux comptes peuvent prendre connaissance des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de tous les documents et de toutes les écritures de la société. Il leur est remis chaque semestre un état résumant la situation active et passive de celle-ci. Ils reçoivent annuellement, un mois avant l'assemblée générale ordinaire, toutes les pièces nécessaires à la vérification des écritures.

MM.	Ph.	BARETTE	<i>directeur de la Direction Stratégie, Bruxelles Mobilité – AED du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale</i>
	W.	STOEFS	<i>inspecteur général des Finances du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale</i>
	Ph.	GOSSART	<i>réviseur d'entreprises</i>

COMMISSAIRE

Le commissaire atteste que les comptes annuels représentent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entité.

Mazars Réviseurs d'entreprises

Représenté par

M. Ph. GOSSART — *réviseur d'entreprises*

M. P. LENOIR



2

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE GESTION

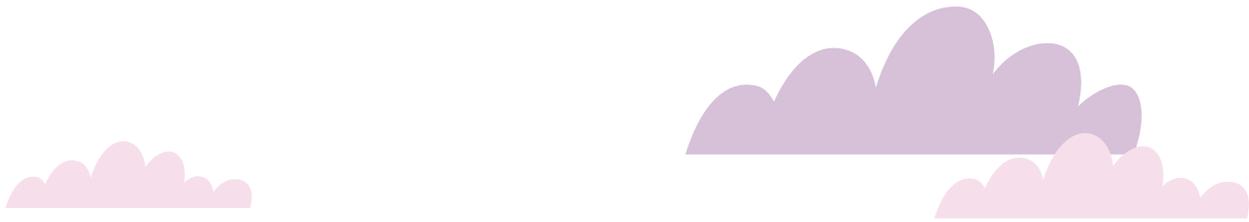
Conformément à l'article 10 de l'ordonnance du 22 novembre 1990, l'assemblée générale du 30 mai 2023 a nommé jusqu'à l'assemblée générale de 2026 MM. Philippe Barette et Wilbert Stoeefs, commissaires aux comptes, et le cabinet de révision Mazars Réviseurs d'Entreprises, représenté par M. Philippe Gossart, commissaire-reviseur.

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

(art.3:6 §1 – 1° CSA) (CODE DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS)



402 MILLIONS DE VOYAGES



La société présente non seulement ses comptes annuels légaux conformément au droit comptable belge et au Code des sociétés et des associations, mais également ses comptes d’exploitation et d’investissement ventilant les charges et les produits selon leur destination. Ces comptes statutaires analytiques permettent de suivre tant le fonctionnement de la société « exploitante » d’un réseau intégré de transport que la maintenance et le renouvellement des investissements qui le composent. Ce sont ces comptes analytiques budgétaires qui font l’objet des commentaires repris ci-après conformément à l’article 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Nous n’avons pas connaissance d’autres faits ou circonstances susceptibles d’avoir une influence notable sur le développement de la société hormis les incertitudes ressortant du contexte politique et budgétaire actuel de la Région de Bruxelles-Capitale, qui n’a toujours pas été en mesure de former un gouvernement depuis les élections du 9 juin 2024.

Lorsqu’un nouveau gouvernement sera formé, celui-ci aura la responsabilité de réaliser les arbitrages nécessaires quant à la mission et les efforts à réaliser par les organismes publics bruxellois. Cet exercice aura pour but d’assainir la situation financière de la Région de Bruxelles-Capitale et d’éviter une nouvelle dégradation de sa note par l’agence de rating Standard & Poor’s.

RECETTES DU TRAFIC

L’exercice se caractérise par une reprise à la hausse des recettes du trafic, portant celles-ci à 226 millions d’euros ; ce qui représente une augmentation de 5 % par rapport à l’année dernière.

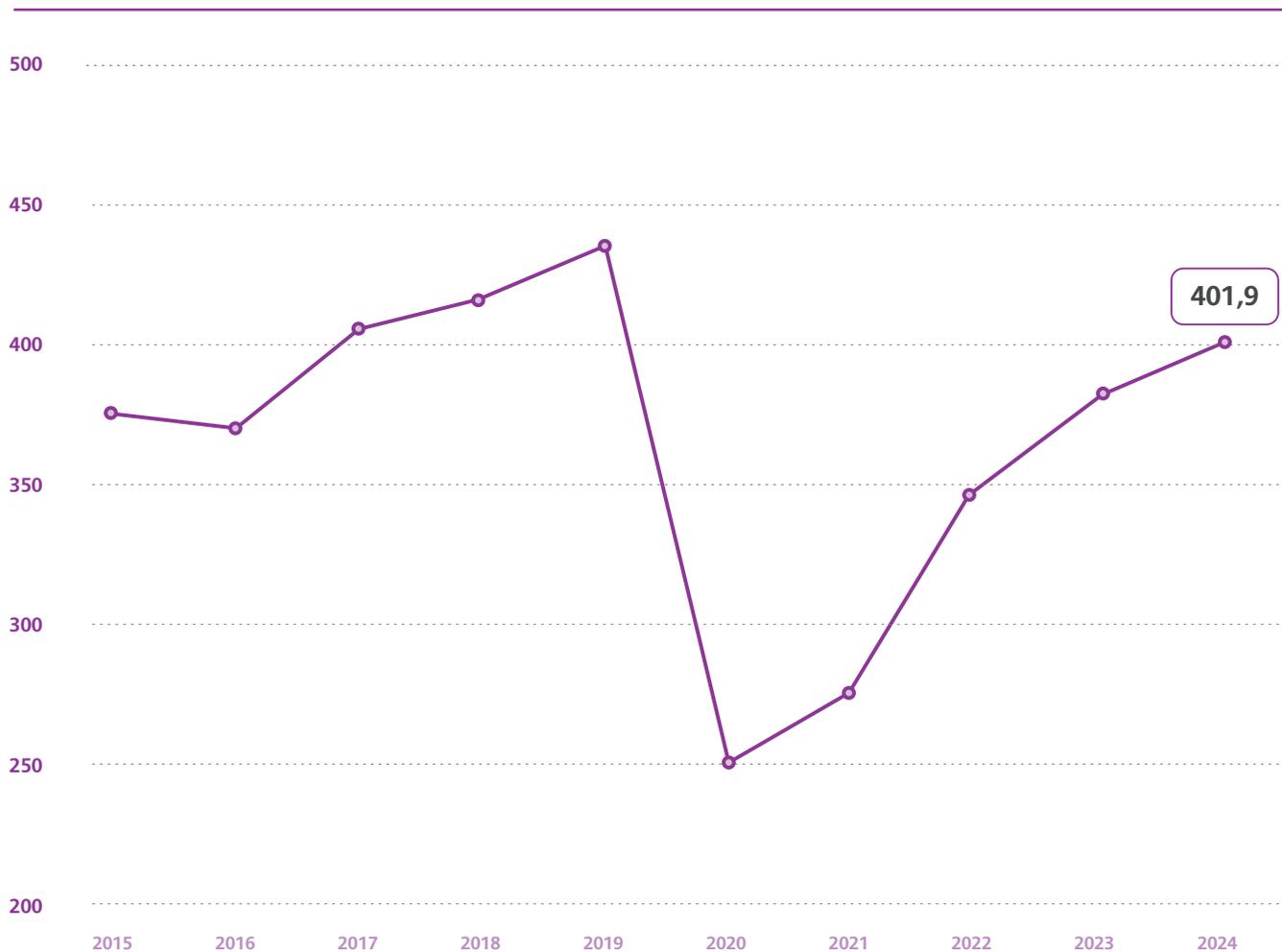
Recette du trafic (en KEUR)



LA FRÉQUENTATION

La fréquentation suit la même tendance, avec une hausse de 7 % du nombre de voyages par rapport à 2023.

Évolution nombre de voyages (en millions)

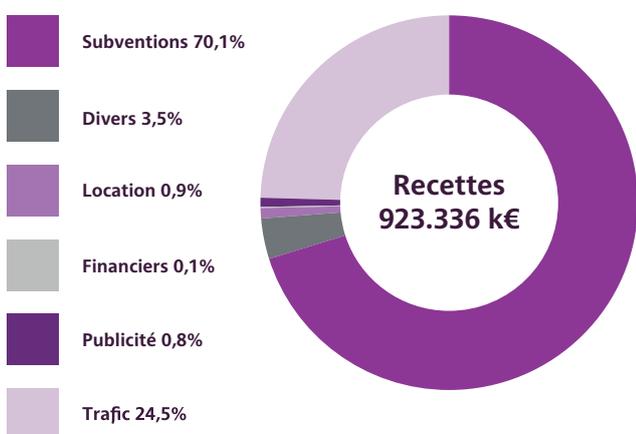


En 2024, les résultats de la fréquentation restent en dessous du niveau de 2019 (pré-Covid-19), contrairement aux recettes de trafic directes qui dépassent désormais le niveau pré-Covid.

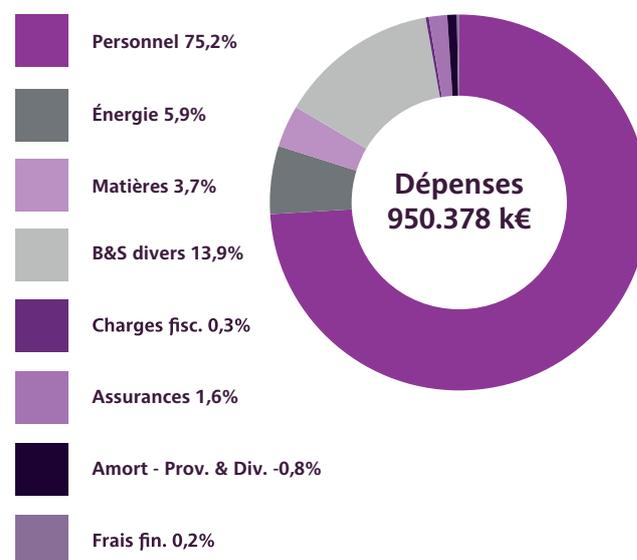


Compte de fonctionnement (en kEUR)

Les produits sont ventilés comme suit :



Ils doivent toutefois être mis en relation avec les charges d'exploitation correspondantes :



La masse salariale en fonctionnement représente 75 % des coûts d'exploitation avec un total de 715 millions d'euros. Elle s'élevait à 692⁽¹⁾ millions d'euros en 2023. Cette augmentation s'explique principalement par les différentes indexations en 2023 et 2024.

Ce montant couvre les rémunérations et les charges sociales légales et extralégales, y compris les charges de pensions complémentaires, de prépensions et de licenciements conventionnels pour une population importante d'agents devenus inactifs ou d'ayants droit de ceux-ci.

Les coûts d'entretien (B&S divers), de loyer (B&S divers), d'énergie de traction et d'approvisionnement atteignent un total de 223 millions d'euros.

(1) La mise en œuvre du contrat de service public 2024-2028 signé par la STIB et la Région de Bruxelles-Capitale le 22/12/2023 a induit quelques modifications par rapport aux dotations et, comme corollaire, aux dépenses du compte de fonctionnement.

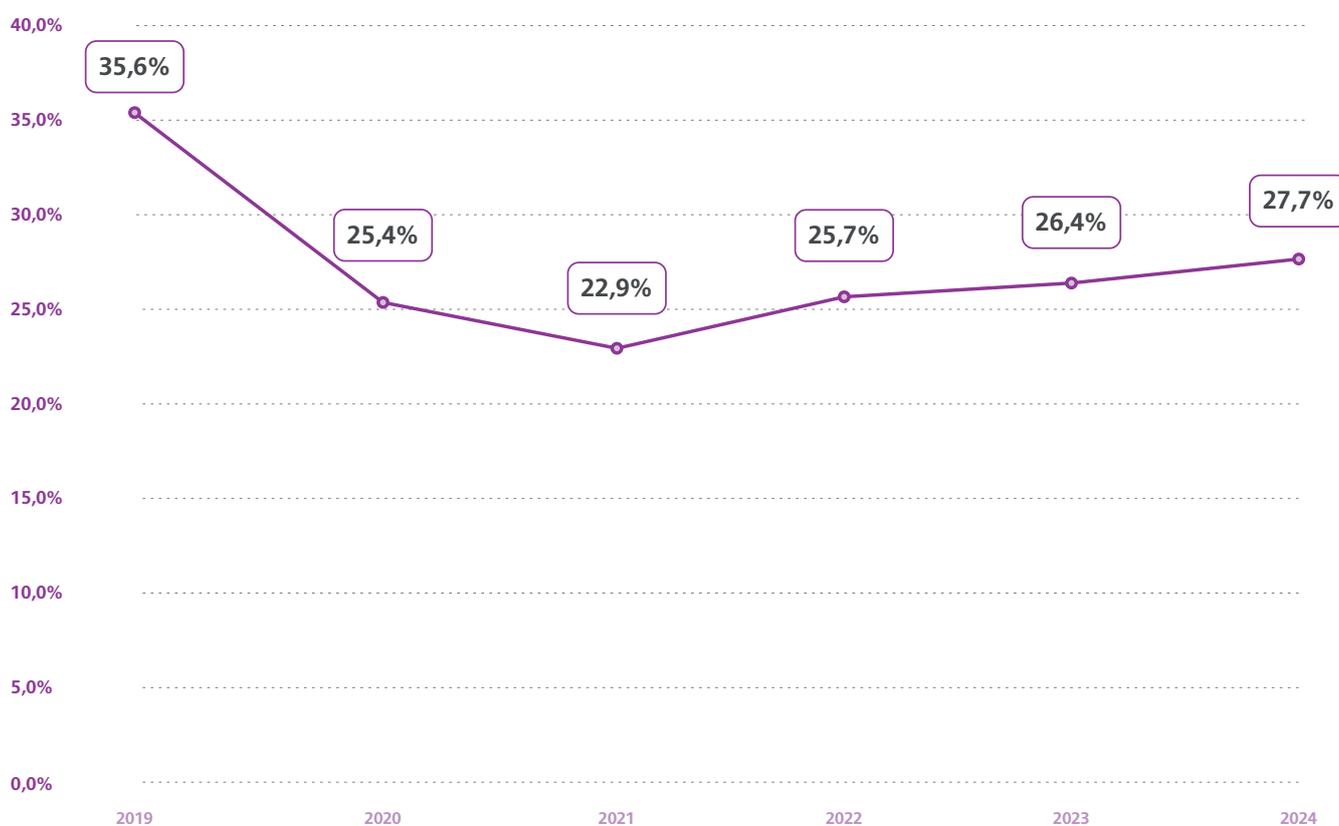
TAUX DE COUVERTURE

La STIB suit l'évolution du taux de couverture.

Le taux de couverture, calculé conformément à la méthodologie précisée dans le contrat de service public 2024-2028, atteint 27,7% en 2024. Celui-ci est le résultat du ratio des recettes propres sur les coûts d'exploitation (à l'exception des provisions et réductions de valeur sur actifs non immobilisés).

Ci-après, un historique des dernières années, calculé suivant cette méthodologie :

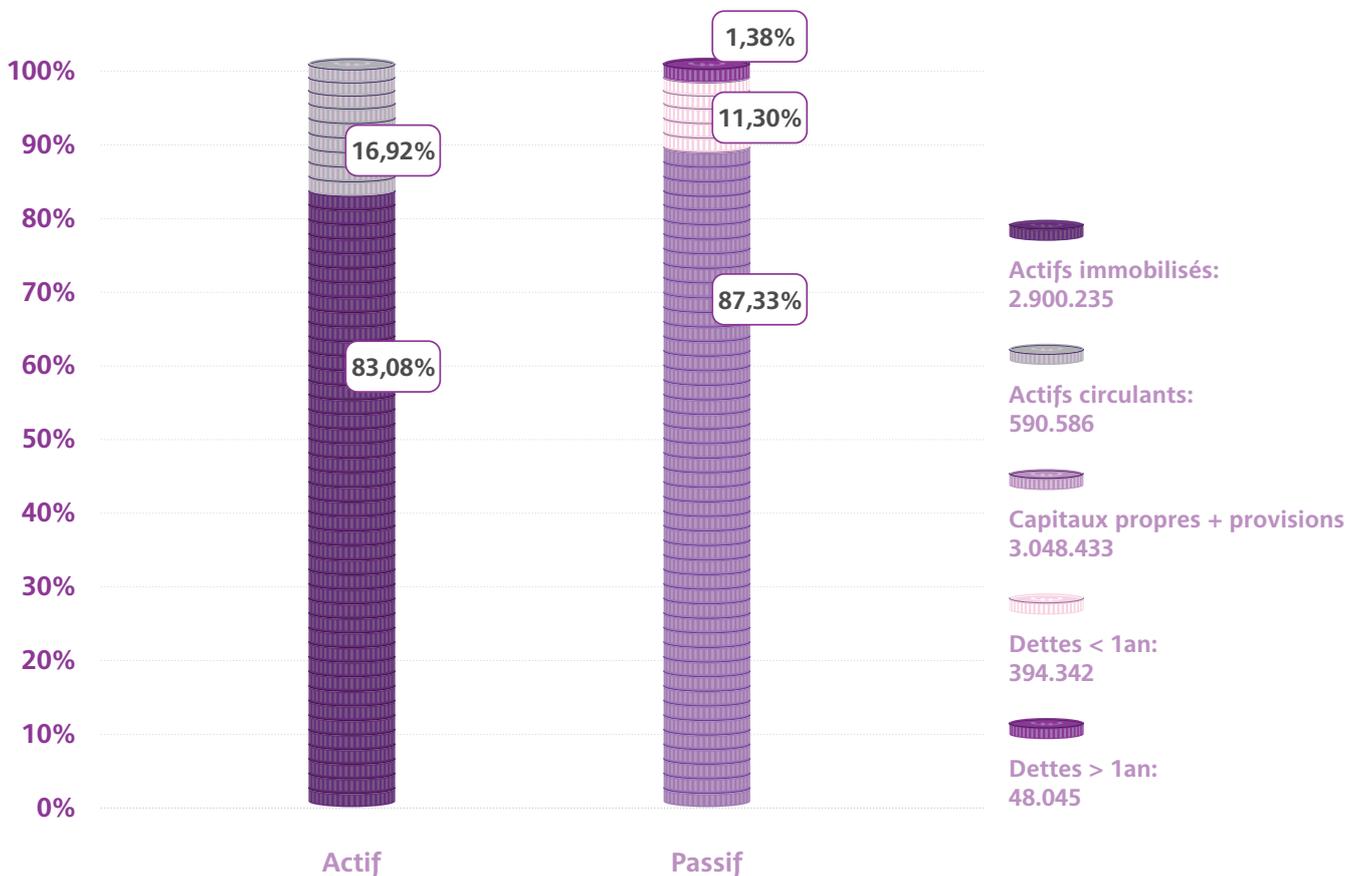
Taux de couverture 2019-2024



BILAN 2024

Le bilan de la société est présenté ci-après en grandes masses.

Bilan 31/12/2024



Afin de faciliter l'examen de ce bilan, certains postes sont détaillés ci-dessous.

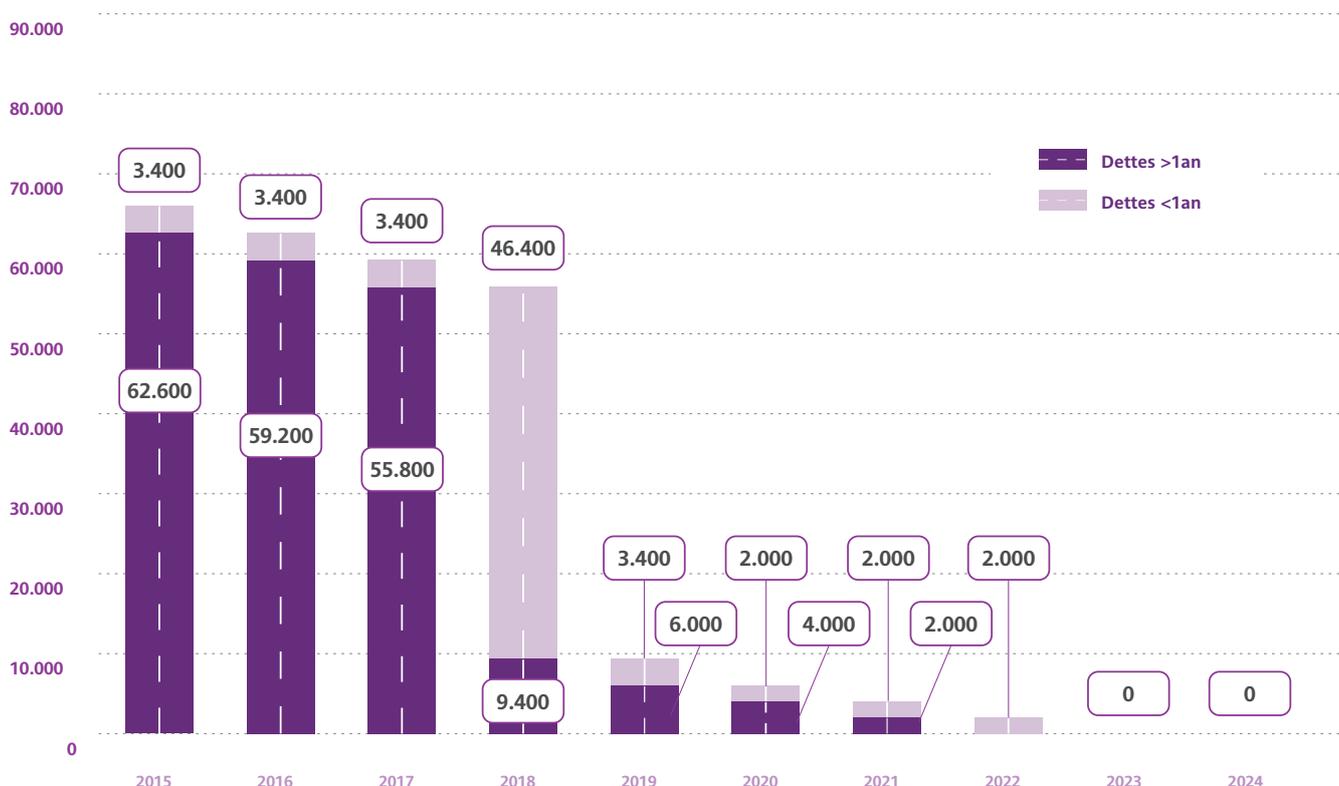
- La société n'a pas de succursales (art. 3:6 §1 5° du CSA).
- La société détient d'importants stocks de pièces détachées puisqu'elle assume l'entretien de ses outils d'exploitation.
- Des investissements substantiels ont été réalisés en accord avec l'autorité régionale.
- La société a poursuivi en 2024 la réalisation du programme de maintien, d'amélioration et de renouvellement de son outil d'exploitation. Le programme d'investissement atteint 475,0 millions d'euros.
- Il concerne en grande partie le déploiement et le renouvellement d'installations fixes, l'acquisition de véhicules d'exploitation, les équipements réseaux et informatiques ainsi que les réseaux de voies et de câbles électriques.
- L'importance du programme d'investissement justifie l'accroissement des valeurs détenues en immobilisations. Leur valeur nette, après amortissement, atteint 2.805 millions d'euros (pour 2.674 millions en 2023).
- Les décaissements y associés ont été financés par des subsides.

- En dehors des éléments repris ci-après, la société ne fait pas appel à des instruments financiers spécifiques, excepté un contrat swap de couverture pour le gasoil qui a été renouvelé au 01/01/2024 (art. 3:6 §1 8° du CSA).
- Les immobilisations financières sont constituées de participations dans des entreprises liées valorisées à 74,80 millions d'euros (hors plus-value latente de 2,33 millions d'euros) ; de garanties dont 24,3 millions d'euros de couverture pour les sinistres accidents, et 0,5 million de garanties diverses.
- Les fonds propres augmentent de 111 millions d'euros en 2024. Cette hausse s'explique par le solde non encore amorti des subsides reçus de la Région pour le financement du programme d'investissements, contrebalancé par la perte de 2024. Ces subsides sont pris en résultat au rythme de l'amortissement des biens qu'ils financent.
- Comme chaque année, la société a constitué des provisions permettant de couvrir les pensions et obligations similaires, les entretiens et grosses réparations, les risques et charges ainsi que les litiges en cours. Le total des provisions diminue de 14,3 millions d'euros en 2024. L'évaluation de ces provisions est basée sur des estimations qui comportent certains éléments d'incertitude.
- La société a totalement remboursé ses emprunts. Elle n'a pas conclu de nouvel emprunt en 2024.
- L'évolution de l'endettement est très favorable, comme le montre le graphique ci-après. La STIB a totalement remboursé sa dette en 2023.



ENDETTEMENT FINANCIER

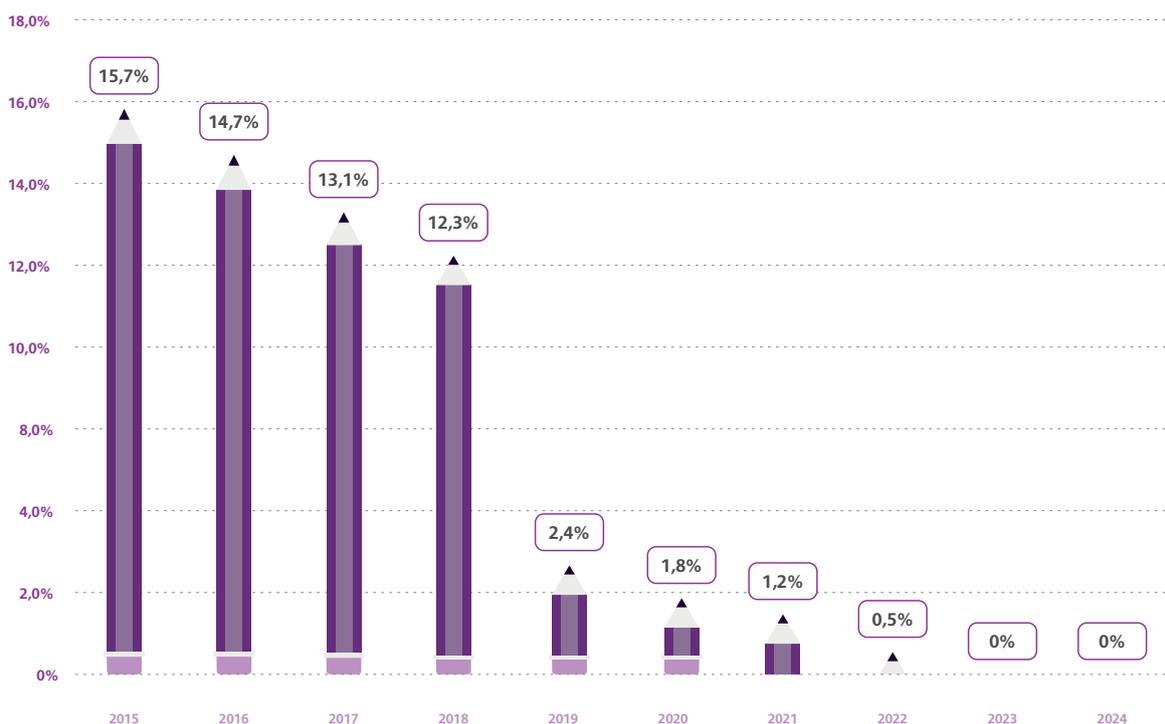
Endettement financier (en KEUR)



Le ratio de taux d'endettement, qui met en évidence la capacité de rembourser par les recettes propres (dettes/recettes propres générées dans l'année calculées sur la base du compte de résultats), s'améliore d'année en année. On est passé de 15,7 % en 2015 à 0 % en 2024.

TAUX D'ENDETTEMENT

Taux d'endettement



Le portefeuille d'endettement ne comprend plus d'emprunt.

La perte de l'exercice s'élève à 30.651.564,42 euros. Celle-ci est reportée au passif du bilan.

La pérennité de la société n'est pas remise en question au vu des fonds propres importants constitués grâce aux subsides en capital (2,92 milliards d'euros au terme de l'exercice).

Une bonne partie des revenus de la STIB est garantie par les dotations régionales, conformément au contrat de service public 2024-2028. Ces dotations ont été partiellement ajustées afin de compenser les coûts supplémentaires engendrés par l'impact de l'inflation sur la masse salariale.

Au niveau des liquidités, la STIB peut se reposer sur une trésorerie conséquente, constituée les années antérieures, lui permettant de faire face au paiement de ses créanciers. Cette trésorerie s'élevait à 449,0 millions d'euros au terme de l'exercice.

Les projections budgétaires anticipent une hausse des recettes de trafic en 2025, en raison notamment des indexations tarifaires de septembre 2024 et février 2025.

L'accroissement des fonds propres (hors provisions) est de 111,3 millions d'euros en 2024 et n'impacte que très légèrement la solvabilité de la société, qui reste stable avec un ratio de 0,84.

Le cash-flow bilantaire est négatif de 1 million d'euros en 2024.

La stabilité de la solvabilité est due en grande partie aux dotations des pouvoirs publics. Par ailleurs, la recherche constante d'efficacité et d'une meilleure maîtrise des coûts contribue également à limiter l'impact financier de l'inflation sur la masse salariale.

Cette approche doit se poursuivre de façon volontariste dans les années futures de manière à assurer l'efficacité du service à la clientèle.

La société a planifié ses budgets de manière prudente, compte tenu :

- de la volonté de respecter les lignes directrices du nouveau contrat de service public 2024-2028 ;
- des moyens budgétaires régionaux et en particulier des demandes formulées par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en matière de solde net de financement, la STIB étant consolidée avec les comptes de la Région ;
- du contexte politique et budgétaire actuel de la Région de Bruxelles-Capitale.



ÉVÉNEMENTS IMPORTANTES SURVENUS PENDANT L'EXERCICE

(art. 3:6 §1 3° du CSA)

10.550 COLLABORATEURS ET COLLABORATRICES

Les organes de gestion ont été informés de l'évolution des états financiers et de gestion, des principaux ratios de gestion qui y sont liés, de l'évolution de la situation financière de la société et de l'évolution de la clientèle.

Le Conseil d'administration a pris acte le 16 avril 2024 du rapport annuel 2023 de suivi de contrat de service public préparé par le comité de suivi.

Le 20 juin 2024, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a désigné Mme Balbo comme administratrice représentante du personnel en lieu et place de M. Boujida.

Au cours de l'exercice, les organes de gestion de la société ont approuvé plusieurs conventions et abordé, débattu ou pris des décisions dans les matières suivantes :



1. RESSOURCES HUMAINES, ORGANISATION INTERNE ET SERVICES DIVERS

Conformément à l'usage, les conventions collectives de travail signées en sous-commission paritaire du transport urbain et régional de la Région de Bruxelles-Capitale sont présentées et approuvées au Conseil d'administration, à savoir en 2024 :

Le 21 mai 2024 :

- Convention collective de travail relative à la programmation sociale 2023 – 2024 ;
- Convention collective de travail relative au crédit-temps fin de carrière / emploi fin de carrière, conclue en application de la CCT N° 170 du Conseil National du Travail du 30 mai 2023 ;
- Convention collective de travail relative aux fins de carrière – Année de naissance 1965 et avant– Prolongation ;
- Convention collective de travail relative au droit à la déconnexion.

Aux dates suivantes les organes de gestion ont donné leur accord sur :

Le 20 février 2024 :

- un accord-cadre pluriannuel avec plusieurs opérateurs économiques offrant les prestations de personnes spécialisées dans les domaines ECM (Enterprise Content Management).

Le 26 mars 2024 :

- la désignation temporaire de Monsieur Bert Vandeperre en tant qu'administrateur de la SA Belgian Mobility Card (BMC).

Le 21 mai 2024 :

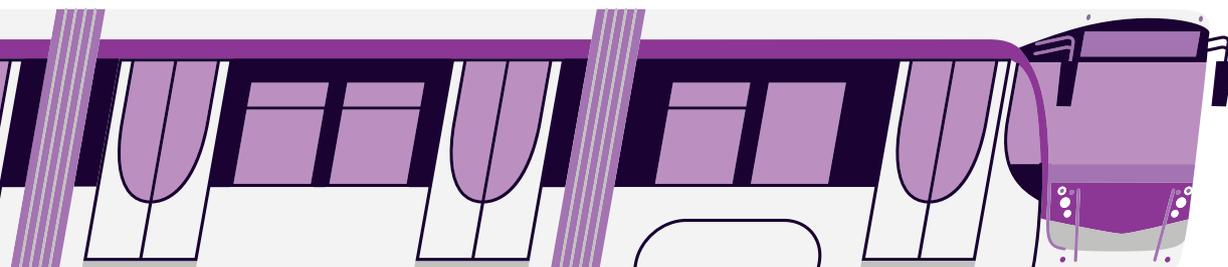
- un marché pour la conclusion d'une police d'assurance TOUS RISQUES SAUF qui doit garantir le patrimoine de la STIB en TOUS RISQUES SAUF ASSURALIA.

Le 25 juin 2024 :

- un marché assurance TOUS RISQUES SAUF – Marché de la coassurance ;
- un marché relatif aux déplacements par taxi du personnel de la STIB au départ d'un arrêt de transport en commun sur le territoire desservi par la STIB vers un lieu de travail STIB et inversement, ou entre 2 lieux de travail.

Le 10 septembre 2024 :

- un accord-cadre avec un transporteur de fonds pour collecter, à fréquences régulières et définies, les recettes en monnaies et en billets dans divers endroits, gérer et traiter le comptage des recettes, approvisionner les Kiosk, Bootik et dépôts de la STIB en monnaies et/ou billets ;
- un accord-cadre pour des formations logistiques (ou d'opérateurs) liées à l'utilisation d'engins de manutention et à la conduite de poids lourds.



Le 24 septembre 2024 :

- un accord-cadre pour la livraison d'essuies de bain, de gants de toilette, de housses de siège pour les bus et les trams et essuies de cuisine destinés aux agents de la STIB ;
- un accord-cadre pour le support et extension du réseau DWDM (Fibernet).

Le 22 octobre 2024 :

- un accord-cadre pour le renfort temporaire de l'équipe recrutement de la STIB.

Le 17 décembre 2024 :

- un accord-cadre pour la fourniture de chaussures de ville et sandales fermées pour hommes destinées aux agents de la STIB qui portent l'uniforme.

2. BÂTIMENTS, DÉPÔTS, STATIONS ET SITES

Au cours de l'année 2024, la STIB a approuvé de nouveaux accords-cadres et en a actualisé d'autres afin d'assurer la bonne maintenance de ses bâtiments, dépôts et sites et de garantir la sécurité et la santé des voyageurs et collaborateurs. La STIB met un point d'honneur à ce que ses infrastructures, tout comme l'ensemble de ses véhicules, soient toujours adaptées aux besoins et demandes croissants de la clientèle.

Aux dates suivantes, les organes de gestion ont donné leur accord sur :

Le 23 janvier 2024 :

- un accord-cadre pour l'exécution d'études de pollution du sol lors de travaux de terrassement dans le cadre de la pose de voies de tramway, de préméto et de méto.

Le 20 février 2024 :

- un marché ayant pour objet des travaux d'adaptation des infrastructures destinées au personnel de maintenance du dépôt de Woluwé.

Le 26 mars 2024 :

- un accord-cadre de mission d'études techniques, d'architecture et de suivi d'exécution des travaux pour des projets de construction et de travaux divers dans les bâtiments appartenant à la STIB ou exploités par cette dernière ;
- une étude pour le dépôt Cureghem : réaménagement et nouvelle construction en vue d'accueillir les lignes aériennes et la signalisation phases 4, 5 et 6 ;
- un marché de travaux pour la rénovation et nouvelle construction du site de Cureghem.

**Le 16 avril 2024 :**

- un accord-cadre pour la collecte, l'évacuation et le traitement sélectif des déchets divers, dangereux ou non.

Le 21 mai 2024 :

- un accord-cadre relatif à la réalisation de travaux de mise en œuvre et de maintien d'installations électriques ;
- un accord-cadre pour le nettoyage des bureaux et locaux situés dans divers immeubles et complexes de la STIB ;



- un accord-cadre visant l’approvisionnement des installations de la STIB en gasoil routier, de chauffage et industriel ;
- un accord-cadre pour des travaux d’entreprise générale dans des bâtiments de la STIB ainsi que dans les alentours immédiats.

Le 25 juin 2024 :

- un accord-cadre pour le traitement préventif et/ou curatif des nuisibles, insectes rampants et/ou volants dans les différentes installations de la STIB suivant les normes et les réglementations en vigueur, notamment les normes HACCP dans les cuisines ;
- un marché (dans le cadre des travaux d’aménagement prévus sur le site de Haren) ayant pour objet la réalisation du renforcement par des éléments métalliques du tablier du pont, renforcement par une dalle sur micropieux pour le pied de rampe Nord ainsi que la rénovation des éléments détériorés en béton de l’ouvrage d’art de franchissement des voies STIB et INFRABEL ;
- un accord-cadre pour la collecte et le traitement de la mitraille, des batteries au plomb et des DEEE ;
- un accord-cadre ayant pour objet le leasing opérationnel à long terme de différents types de véhicules pour les différents services de la STIB ;
- un marché pour la réalisation de travaux de gros œuvre et de parachèvement dans l’ensemble des bâtiments et les stations de métro de la STIB.

Le 16 juillet 2024 :

- un marché de travaux d’aménagement des locaux du bâtiment Waterside destinés à accueillir les écoles du Palais du Midi dans le cadre du projet Constitution.

Le 10 septembre 2024 :

- un accord-cadre ayant pour objet des prestations de maintenance des équipements de pompage dans les différentes stations de métro, prémétro et dépôts bruxellois.

Le 24 septembre 2024 :

- un accord-cadre pour la fourniture et les services relatifs à tous les équipements nécessaires à la recharge des véhicules EV de service et du personnel de l’adjudicateur : les voitures, les véhicules spéciaux, les vélos et les trottinettes.

Le 22 octobre 2024 :

- un accord-cadre pour des petites réparations aux arrêts et sites pour trams et bus ;
- un marché pour les travaux de rénovation au bâtiment d’exploitation du dépôt de trams d’Ixelles.

Le 12 novembre 2024 :

- un marché concernant le réaménagement du terminus des bus électriques à hauteur de la station Beekant suite de la convention de marché conjoint entre la STIB et la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Le 26 novembre 2024 :

- un marché pour le renouvellement de la détection secondaire des lignes de métro 2-6.

Le 17 décembre 2024 :

- un accord-cadre pour la maintenance des installations de systèmes de signalisation Smartlock.

3. ÉVOLUTION, MAINTIEN DE L'OUTIL ET DES RÉSEAUX MÉTRO & TRAMWAY

Au long de l'année 2024, les divers marchés, commandes et chantiers repris ci-dessous ont été approuvés par les organes de gestion dans le cadre de la bonne maintenance des installations, des véhicules et du réseau.

Aux dates suivantes, les organes de gestion ont donné leur accord sur :

Le 23 janvier 2024 :

- un marché relatif à l'étude de la création d'un nouvel ouvrage sous l'avenue Van Praet, à hauteur du tunnel Léopold existant visant à remplacer ce dernier ;
- un marché pour la pose de voies de tramway situées boulevard de Smet de Naeyer entre l'avenue Guillaume De Greef à 1090 Jette et l'avenue Houba de Strooper à 1200 Bruxelles ;
- un accord-cadre relatif à la fourniture de batteries Pb et gel pour les bus de type CITARO, BLUEBUS, SOLARIS, VAN HOOL, VOLVO et IVECO et tramways T3, T4 et T7.

Le 20 février 2024 :

- un marché pour la pose de 1.570 mètres de voies simples de tramway situées dans l'avenue de Tervuren, entre l'avenue Edmond Parmentier (partiellement comprise) et l'avenue Alfred Madoux (non comprise) à 1150 Woluwé-Saint-Pierre ;
- un contrat et une commande des prestations de support à la maintenance du logiciel Phoenix de la STIB.

Le 12 mars 2024 :

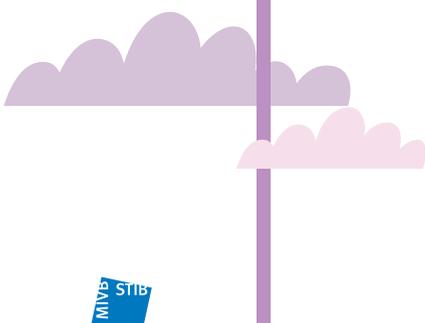
- un marché concernant la pose de 824 mètres de voies simples de tramway ainsi que la construction et la pose d'appareils de voies, situées boulevard Léopold III à hauteur du tunnel OTAN à 1000 Bruxelles, jusqu'à la limite régionale de Bruxelles.

Le 26 mars 2024 :

- un accord-cadre pour la livraison de disques de frein destinés aux rames de métro M6 ;
- un accord-cadre pour la fourniture d'éclairage LED pour les trams PCC (T7700/T7800/T7900), T2000, T3000 et T4000 ;
- un accord-cadre relatif à l'acquisition d'équipements de détection du matériel roulant ferroviaire circulant sur le réseau tramway de la STIB ;
- un accord-cadre pour le rechargement des rails et cœurs de croisement du réseau des voies de tramway et prémétro de la STIB.

Le 16 avril 2024 :

- un accord-cadre relatif à la mise à jour de la solution SCADA. Il s'agit d'un Système de Contrôle et d'Acquisition de Données en temps réel pour la supervision, le télécontrôle et les télécommandes des équipements électromécaniques dans les stations de métro (par exemple les ascenseurs, les systèmes de détection d'incendie, les systèmes de pompes d'exhaure, etc.) et des équipements d'alimentation électrique en énergie de traction du réseau métro et tram ;
- un accord-cadre pour la livraison de bandages en acier, non usinés, destinés aux rames de métro de la STIB ;
- un accord-cadre pour des travaux de maintenance des voies de tramway situées dans les régions bruxelloise et flamande.





Le 21 mai 2024 :

- un accord-cadre pour la fourniture de pièces destinées à l'entretien et la révision des moteurs des trams T3000 (T3) et T4000 (T4) ;
- un accord-cadre pour le renouvellement de voies de tramway situées à 1000 Bruxelles et 1170 Watermael-Boitsfort ;
- un accord-cadre pour des petits travaux dans le cadre de la signalisation ferroviaire de sécurité en métro et prémétro ;
- un accord-cadre pour la fourniture de pièces nécessaires à l'entretien et à la réparation des autobus VOLVO de la STIB.

Le 25 juin 2024 :

- un accord-cadre pour la fourniture et la maintenance de consoles SAE (interfaces homme/machine) pour les conducteurs de bus et trams ;
- un marché pour le renouvellement des voies de tramway situées sur l'avenue de Tervuren entre l'avenue Alfred Madoux (comprise) et l'arrêt Quatre Bras (exclu) à 1150 Woluwé-Saint-Pierre.

Le 16 juillet 2024 :

- un accord-cadre de fournitures et services de systèmes embarqués du contrôle de vitesse (KCV).

Le 10 septembre 2024 :

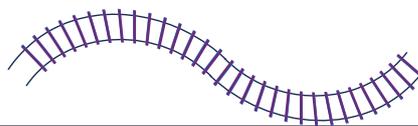
- un marché concernant le renouvellement et la construction de 1.040 mètres de voies simples de tramway à 1090 Jette et 1081 Koekelberg.

Le 24 septembre 2024 :

- un accord-cadre pour l'étude, la conception, la fabrication et la fourniture de modules de voie préfabriqués, de modules de voie préfabriqués avec dalle flottante intégrée, de poutres-rails préfabriquées, de dalles de revêtement préfabriquées, de voie jaquettes avec portiques réglables ainsi que l'équipement des rails avec des blocs d'épaulement en caoutchouc, pour le réseau tramway de la STIB ;
- un accord-cadre pour l'acquisition de véhicules rail-route pour le transport, l'intervention et l'entretien des voies ferrées du réseau de la STIB ;
- un accord-cadre a pour objet la fourniture et la maintenance des ordinateurs de bord (OBC – On-Board Computers) avec fonctionnalité de routage pour les véhicules de transport public (trams et bus) de la STIB.

Le 22 octobre 2024 :

- un marché pour la pose de voies de tramway situées chaussée de Neerstalle et chaussée de Bruxelles depuis le carrefour avec la rue Caporal Trésignies (comprise) et le n° 54 de la chaussée de Bruxelles à 1190 Forest ;
- un accord-cadre pour le nettoyage journalier et approfondi de l'intérieur des bus ;
- un accord-cadre de services pour l'Assistance au Maître de l'Ouvrage (AMO) pour les programmes de modernisation du métro de la Région de Bruxelles-Capitale.



Le 12 novembre 2024 :

- un marché concernant le renouvellement et la construction de 500 mètres de voies simples de tramway avenue de la Reine entre les numéros 129 et 199 à 1000 Bruxelles et à 1030 Schaerbeek.

Le 26 novembre 2024 :

- un accord-cadre pour la fourniture de pneus d'autobus à flancs renforcés.

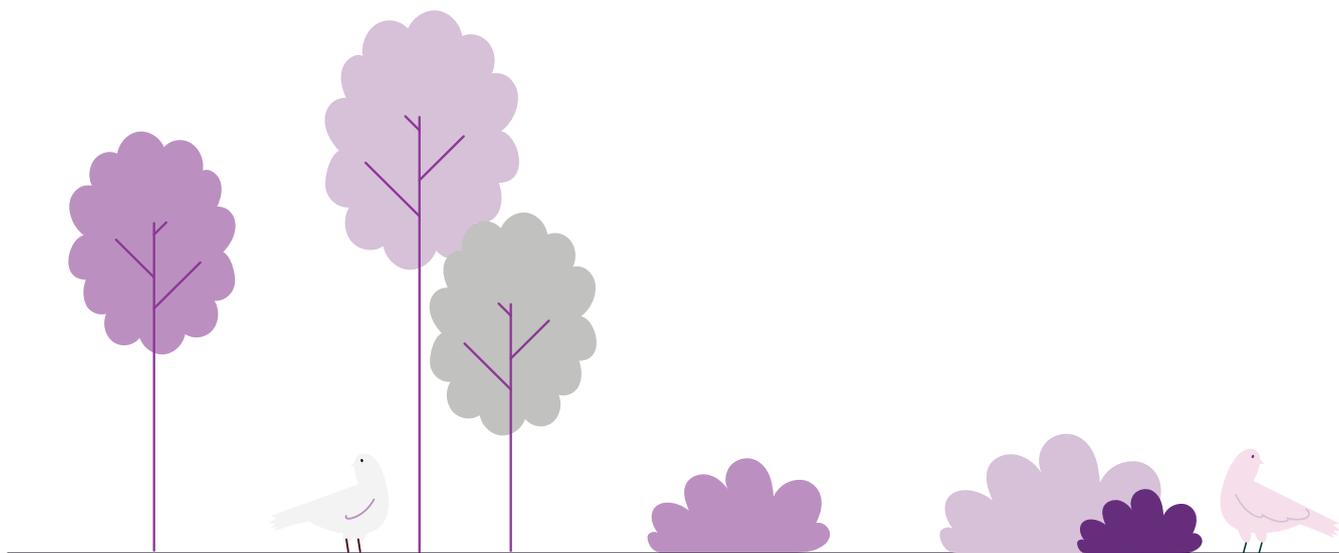
Le 17 décembre 2024 :

- un marché pour la pose de voies de tramway situées rue de la Régence du n° 65b (côté place Poelaert) jusqu'après le passage piéton de la rue de Ruysbroeck (côté Sablon) à 1000 Bruxelles ;
- un accord-cadre pour l'étude, la conception, la fabrication et la fourniture de traverses monobloc en béton pour le réseau de tramways ;
- un accord-cadre pour des services de contrôles techniques et de contrôles de sécurité périodiques d'installations techniques.

4. SERVICES AUX VOYAGEURS

Le 20 février 2024, les organes de gestion ont approuvé la conclusion d'une convention entre la STIB et Actiris réglant l'attribution de titres Brupass 10 voyages au bénéfice des demandeurs d'emploi ayant signé un contrat de projet professionnel.

Le 26 novembre 2024, les organes de gestion ont approuvé un accord-cadre ayant pour objet la fourniture de tickets sans contact à mémoire RFID (Radio Frequency Identification), leur impression graphique recto/verso, ainsi que l'initialisation électrique de la puce.





ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

(art. 3:6 § 1 4° du CSA)

Grâce à la technique du « design sprint », des équipes internes, parfois aussi accompagnées d'autres acteurs, imaginent des solutions innovantes pour améliorer le service aux clients. Ces « Innov@teliers » se déroulent sur 5 jours consécutifs, durant lesquels les équipes analysent une problématique et imaginent des solutions, créent un prototype et le testent auprès de clients. Cette méthode permet de rapidement identifier les projets qui ont un potentiel et de se concentrer sur les initiatives avec une réelle valeur ajoutée pour les clients.

En 2024, la STIB s'est penchée sur l'information aux voyageurs en cas d'incident sur son réseau, afin d'améliorer sa communication en cas de perturbation non programmée. Les différents modes – Bus, Tram et Métro – ainsi que les équipes de terrain et les dispatchings se sont réunis pour trouver des solutions à cette problématique essentielle pour la satisfaction de la clientèle.

De nouvelles procédures ainsi qu'un nouvel outil numérique d'information ont été mis en place. Ils doivent permettre d'accélérer la communication vers les clients en cas de perturbation non programmée. Cette solution a été lancée en test en septembre et est en cours de déploiement dans l'ensemble des dispatchings.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

(art. 3:6 §1 6° du CSA)

Bien que l'inflation sur le coût de l'énergie et de la masse salariale n'atteigne plus les niveaux de l'année passée, celle-ci reste un facteur majeur qui, comme l'inflation générale sur les produits et services, continue d'impacter les résultats de la STIB. Le coût de l'énergie électrique, qui a fortement baissé par rapport à l'exercice précédent, reste malgré tout supérieur aux niveaux observés avant la crise sanitaire et continue de représenter une part importante des coûts de fonctionnement.

Bien que l'on note une amélioration des recettes directes de trafic, qui atteignent et dépassent enfin le niveau pré-Covid, celles-ci ne permettent pas de compenser la dégradation du résultat induite par la hausse des coûts de fonctionnement.

Par ailleurs, l'absence d'accord politique nécessaire à la formation d'un gouvernement au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale génère une incertitude complémentaire quant aux perspectives de la STIB qui vise à poursuivre sa mission et accroître son offre, mais aussi revenir à un équilibre financier.



SITUATION DES PERTES REPORTÉES

Le bilan fait apparaître une perte reportée (122,4 M€) et par conséquent, conformément à l'article 3:6 §1, 6° du Code des sociétés et des associations, le Conseil d'administration justifie l'application des règles comptables de continuité malgré la récurrence des pertes occasionnées tout d'abord par la pandémie et renforcées ensuite par la guerre en Ukraine et au Moyen-Orient. Cette décision est fondée sur l'engagement de la Région de Bruxelles-Capitale à garantir, à travers le versement des dotations, les moyens nécessaires à l'exploitation de l'offre de transport public ainsi qu'à la mise en œuvre du programme d'investissements. Ce soutien est formalisé par le Contrat de service public 2024-2028.

En termes de trésorerie disponible, il existe entre la STIB et la Région de Bruxelles-Capital une convention de cash pooling qui donne à la STIB l'autorisation d'effectuer des tirages de façon automatique et gratuite sur un compte transit.

Cette ligne de crédit constitue une créance (environ 450 M€ à fin 2024) de la STIB vis-à-vis de la Région bruxelloise puisque le cash n'est pas disponible sur un compte STIB. Toutefois, la STIB dispose d'un droit de tirage à 100% et à tout moment, tant que la Région dispose des financements nécessaires.

L'organe d'administration, après avoir évalué le contexte politique et budgétaire difficile de la Région, n'a pas connaissance à ce jour d'éléments qui pourraient jeter un doute sur la valeur de cette créance. Il estime que l'accès et la liquidité du « cash pooling » ne serait pas remis en cause et que la STIB pourra disposer de la trésorerie nécessaire pour assurer la continuité de ces activités sur les 12 mois à venir.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

(art. 3:6 §1 2° du CSA)

L'organe d'administration n'a pas de connaissance d'événement important ayant un impact (*adjusting ou non-adjusting*) sur les comptes de la société.



PERSPECTIVES 2025



1.357 VÉHICULES

PERSPECTIVES 2025

1. UN NOUVEAU CONTRAT DE SERVICE PUBLIC

Tous les cinq ans, la STIB et la Région de Bruxelles-Capitale établissent un contrat de service public. Celui-ci fixe les rôles, responsabilités, engagements et priorités de chacune des parties, en faveur du développement de la mobilité à Bruxelles. Signé en décembre 2023, le contrat de service public 2024-2028 sert de cadre à la mission de service public de la STIB. L'entreprise a entamé la rédaction d'un plan d'entreprise qui, au travers de projets concrets et d'objectifs chiffrés, lui permettra de définir un plan d'action autour duquel l'ensemble de l'entreprise est appelée à converger.

Le Plan d'entreprise 2025-2029 a été préparé au cours de l'année 2024, entre autres grâce à divers workshops transversaux organisés au sein de l'entreprise. Ce processus participatif permet une appropriation plus large des priorités et un engagement individuel de chaque collègue à son niveau de responsabilité. Un suivi régulier rigoureux de l'état d'avancement du plan est par ailleurs prévu. Son entrée en vigueur est prévue dans le courant de l'année 2025.

2. RÉSEAU ET NOUVEAUX VÉHICULES

Les véhicules de la STIB ont parcouru 52,8 millions de kilomètres en 2024. Malgré plusieurs chantiers en cours, nécessaires à l'entretien et à la sécurisation du réseau, la STIB a su maintenir une production kilométrique quasiment équivalente à celle de l'année précédente, ce qui constitue une performance. En termes d'offre, cela correspond à 9,8 milliards de places-kilomètres. En 2025, ce défi sera d'autant plus important étant donné le contexte budgétaire régional. La STIB continuera ses efforts pour maintenir une offre efficace et de qualité, grâce à la poursuite de la mise en service de nouveaux véhicules : des trams TNG nouvelle génération, des rames de métro M7 et des nouveaux bus full électriques eCitaro.

Le 1^{er} exemplaire du TNG (tram nouvelle génération) a été mis en circulation en avril 2023. Fin 2024, le réseau bruxellois en comptait 20. Ces nouveaux véhicules sont indispensables pour renforcer l'offre sur un réseau tram de plus en plus sollicité. En 2025, la STIB réceptionnera de nouveaux TNG. Actuellement, les voyageurs peuvent y embarquer sur les lignes 9, 19 et 82 ainsi que 51 le week-end. Les bâtiments doivent également être adaptés aux véhicules plus modernes, plus larges et plus longs que les trams plus anciens. Ainsi le dépôt de l'avenue du Roi, qui jusqu'ici ne pouvait accueillir que des trams de type PCC, a été entièrement remis à neuf et équipé pour accueillir des T3000, T4000 et TNG.

Un nouveau bus 100% électrique est arrivé à la STIB fin août. Il s'agit du premier exemplaire d'une commande de 70 nouveaux bus articulés full électriques de type eCitaro, attendus sur le réseau de la STIB entre 2024 et 2026. Les 56 premiers bus commandés sont destinés à remplacer une cinquantaine de bus Diesel Euro 5. Les véhicules supplémentaires permettront d'étendre la flotte de bus de la STIB pour offrir plus de places et de confort aux voyageurs. Le premier bus eCitaro articulé a été mis en circulation sur la ligne 53 début 2025. Ce projet majeur d'électrification progressive de l'ensemble de la flotte de bus englobe plusieurs aspects : l'installation de poteaux de rechargements aux terminus, l'adaptation des dépôts, la formation du personnel... Au total, quelque 500 collaborateurs doivent être formés : du personnel de conduite, mais aussi des encadrants, des équipes techniques et des collègues du dispatching.



La signalisation des lignes de métro 1 et 5 date de la création du métro en 1976. Bien que robuste, sûre et efficace, elle nécessite d'être modernisée pour s'adapter à l'évolution du trafic des métros, qui en 50 ans s'est fortement développé : nouveaux véhicules, plus nombreux, hausse des fréquences. De plus, les lignes de métro 1 et 5 sont particulièrement chargées sur leur tronçon commun en heure de pointe. Or, il n'est plus possible avec la signalisation actuelle d'augmenter les fréquences en réduisant l'intervalle entre deux véhicules. La nouvelle signalisation CBTC permettra de le faire en toute sécurité et ainsi d'augmenter la capacité du métro et le nombre de personnes transportées. Les travaux de renouvellement de la signalisation de sécurité ont débuté en 2020. Ils s'effectuent essentiellement de nuit lorsque le réseau de métro est à l'arrêt entre 1h et 5h du matin, afin de perturber le moins possible le service offert aux voyageurs. En 2024, la STIB a organisé des nuits plus longues sur le tronçon entre Joséphine-Charlotte et Stockel, afin de donner un coup d'accélérateur à l'installation du CBTC. L'installation est finalisée sur la ligne 5 entre Erasme et Gare de l'Ouest et est en cours sur la ligne 1 entre Montgomery et Stockel ainsi que sur le tronçon commun entre Beekkant et Merode. En 2025, l'installation débutera sur la ligne 5 entre Thieffry et Herrmann-Debroux.

3. INFRASTRUCTURES

La STIB continuera à assurer le renouvellement et la maintenance de l'entièreté de ses infrastructures, ainsi que leur sécurisation, tel que prévu par sa mission inscrite au Contrat de service public, ainsi que selon les moyens prévus dans le Plan pluriannuel d'Investissement annexé à ce même Contrat.

Située dans le cœur historique de la capitale, la Gare Centrale date de 1969 et est l'une des plus anciennes stations de métro de la STIB. Sa complète remise à neuf vise à offrir plus de confort aux voyageurs. Elle prévoit la création de nouveaux espaces, le renouvellement du parachèvement et l'amélioration de l'accessibilité PMR. En 2024, la création de la nouvelle extension du côté de la rue Ravenstein a été finalisée et celle de la seconde extension du côté de la rue Cardinal Mercier a débuté. Au terme des travaux, la station aura une superficie de 88% supérieure à celle d'aujourd'hui.

Non loin de la Gare Centrale, la station de métro Parc fait également l'objet d'une rénovation en profondeur. La station date de 1969. Sa modernisation va permettre d'améliorer le confort et l'accessibilité des voyageurs. Les travaux sont organisés de sorte que la station reste accessible pendant toute la durée du chantier.

En complément de ces rénovations lourdes, le projet « Refresh Station » vise à mettre en place des actions d'amélioration rapides du parcours des clients. Le rafraîchissement de la station Porte de Namur a été finalisé en 2024 et elle bénéficie depuis lors de plusieurs améliorations : 6 nouveaux escalators, renouvellement du revêtement de sol, renouvellement du revêtement mural, nettoyage en profondeur, déplacement de la ligne de portillons, etc. En 2025, les stations Diamant, Stockel, Osseghem et Étangs Noirs bénéficieront également de travaux similaires.

Le projet de Métro 3 prévoit de convertir l'actuel prémétro entre Albert et Gare du Nord en métro et de le prolonger au-delà de la Gare du Nord vers Bordet, avec un tout nouveau tunnel. L'ensemble doit former une ligne à haute capacité longue de 10,3 kilomètres et jalonnée de 18 stations.



Trois grands chantiers sont en cours sur le premier tronçon entre Albert et la Gare du Nord : à Albert, pour convertir la station en un grand pôle multimodal, aux abords de la Gare du Midi, où la station de métro Toots Thielemans et deux tunnels de liaison de part et d'autre de celle-ci sont en cours de construction et à la Gare du Nord, pour la construction d'un terminus provisoire sous les voies du chemin de fer.

Les éléments remarquables de 2024 étaient :

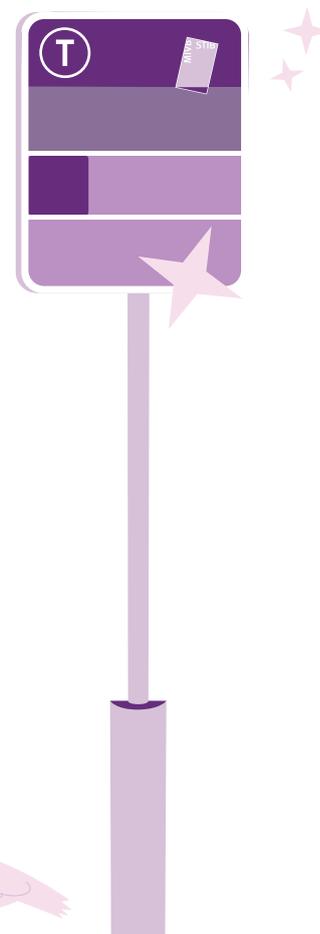
- La finalisation du gros œuvre de la station Toots Thielemans et du tunnel de raccordement Jamar
- La préparation de la demande de permis pour le passage sous le Palais du Midi
- La finalisation des travaux de génie civil à la station Albert, au niveau de l'accès du côté de la rue Besme et du futur terminus métro au niveau -2
- L'installation d'un nouvel aiguillage dans le tunnel du prémétro entre Bourse et Anneessens et le câblage des locaux techniques entre Albert et Gare du Midi
- La découverte d'ossements de mammouth sur le chantier de la station Toots Thielemans

4. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

La STIB contribue pleinement aux objectifs de développement durable de la Région de Bruxelles-Capitale tant du point de vue économique que social et environnemental. Le rôle sociétal de la STIB s'illustre par une gestion économe, efficiente et humaine des ressources dont elle dispose, un engagement en faveur de l'inclusion et une contribution active aux enjeux climatiques non seulement à travers sa mission d'exploitation d'un réseau de transport public, mais aussi en tant qu'entreprise industrielle qui s'engage à minimiser l'empreinte carbone de ses activités.

Le service *includo* a vu le jour à l'automne 2024. Cette nouvelle équipe est composée d'agents de la STIB qui sillonnent au quotidien le réseau afin d'y venir en aide aux personnes les plus précarisées. Leur mission consiste à les remettre en mouvement, à les aider à trouver un lieu d'accueil ou des services sociaux adaptés à leurs besoins et à leur éviter de séjourner dans les stations de métro qui ne sont pas des lieux appropriés.

La STIB sensibilise son personnel à la lutte contre le harcèlement sexiste sur son réseau. L'accueil et l'orientation des victimes de harcèlement font partie des enjeux liés à cette problématique. Des modules de formation à destination du personnel en contact avec la clientèle ont été développés par les centres de formation de la STIB, en collaboration avec l'ASBL CEMEA et intégrés dans le trajet de formation de base du personnel en contact avec les clients (personnel de conduite, de sécurité, de vente...). Au cours de l'année 2024, 27 sessions de formation ont été données lors d'écolage de nouveaux collègues dans ces différents métiers. Au total, 210 personnes ont été formées.





La STIB a remporté le prix CAP48 de l'Entreprise citoyenne dans la catégorie « Accessibilité » grâce à AccessiBus. Chaque année, CAP48 décerne ce prix à des entreprises publiques et privées qui démontrent au quotidien que les personnes handicapées ont leur place dans le monde de l'entreprise. AccessiBus est l'une des initiatives mises en place par la STIB pour faciliter l'utilisation de son réseau par les personnes à mobilité réduite. Elle permet d'identifier le niveau d'accessibilité d'un arrêt de bus et d'ainsi aider les voyageurs en fauteuil roulant à préparer leur trajet. Ce système d'information propose aux usagers de repérer les arrêts accessibles (logo bleu) ou les arrêts praticables avec aide (logo orange) en fonction de leurs besoins spécifiques.

En quelques mois seulement, la STIB a déployé AccessiTram sur l'ensemble de ses lignes de tram. Désormais, les personnes à mobilité réduite peuvent vérifier aux arrêts, sur le site internet et sur l'application STIB le niveau d'accessibilité des arrêts de tram : accessibles de manière autonome, accessibles avec assistance ou non accessibles. Cette information claire et transparente permet aux voyageurs d'adapter leur trajet en conséquence. Le programme prévoit également l'installation de rampes portables à bord des véhicules. L'ensemble des trams de type T3000 et T4000 en ont été équipés. Cela représente 440 rampes à bord de 220 trams. En libre-service, elles permettent aux voyageurs d'aider les personnes moins mobiles à embarquer et débarquer plus facilement des véhicules. Les derniers trams de la STIB, les TNG, sont équipés de rampes manuelles intégrées au plancher, facilement déployables pour embarquer à bord du tram en fauteuil roulant.

L'augmentation du nombre de cyclistes à Bruxelles constitue un nouveau défi en matière de sécurité routière pour les conducteurs et chauffeurs de la STIB. Comprendre les réalités de chacun constitue le début d'une cohabitation harmonieuse. C'est pourquoi la STIB, en collaboration avec l'association cycliste Pro Velo, organise des ateliers et formations où le personnel de la STIB et des cyclistes échangent leurs rôles durant toute une après-midi. Cinq sessions de sensibilisation ont été organisées en 2024 et d'autres suivront en 2025. Le département bus de la STIB a développé un atelier destiné à tous les futur(e)s chauffeur(e)s. Ceux-ci prennent place sur un vélo, fixé au sol sur le terrain d'écolage tandis qu'un bus passe à côté d'eux à environ 30 km/h, en respectant la distance de sécurité d'un mètre prévue par le Code de la route et en faisant fonctionner son avertisseur sonore au moment du dépassement. Une expérience saisissante, qui permet aux futurs chauffeurs de se rendre compte de ce que vivent les cyclistes lorsqu'ils sont doublés par un bus.

5. COLLABORATEURS

Au total, 1.058 recrutements ont été réalisés en 2024. Les postes vacants ont été pourvus par le recrutement de 654 nouveaux collègues tandis que 404 collègues de la STIB ont changé de fonction ou évolué dans l'entreprise. Une mobilité interne qui représente près de 40% des recrutements. Ce chiffre témoigne de la multiplicité des opportunités offertes au sein de la STIB. La majorité des postes ouverts – 703 – concernaient des fonctions d'ouvriers, complétés par 355 fonctions d'employés et cadres. Les besoins les plus importants en termes de main-d'œuvre se situent dans les métiers de la conduite, suivis des postes à vocation technique, de la maintenance à l'ingénierie en passant par l'(électro)mécanique et la carrosserie. Les profils techniques sont les plus difficiles à trouver.

Face à la présence croissante de personnes sans abri et toxicomanes dans les stations de métro, la STIB a mis en place une démarche à la fois sociale, à travers le projet includeo, et sécuritaire. Le volet sécuritaire s'articule autour du recrutement de 40 agents de sécurité supplémentaires. Ceux-ci sont affectés à la sécurisation des stations. Pendant les heures d'exploitation, les agents patrouillent sur une grande partie de réseau de métro et prémétro en fonction des signalements d'incivilités et de présence de personnes en errance. Leur présence rassure les voyageurs et contribue à un environnement plus sécurisant. Ils interviennent en cas d'incivilité, d'entrave à la bonne circulation des voyageurs, de consommation de substances illicites ou d'intrusion sur les voies. Ils sont particulièrement attentifs aux périodes critiques d'ouverture et de fermeture. Ces 40 agents représentent une hausse de 30% de nombre de patrouilleurs sur le réseau de la STIB.

6. EXPÉRIENCE CLIENT

Au travers de la « mission client », la STIB entend placer ses clients encore plus au centre de toutes ses actions, transformant chaque interaction en une opportunité de créer de la valeur et de fidéliser ses voyageurs. La première étape a été la création de la division « Customer » en 2024, moteur de la « dimension clients » dans toute la STIB à partir de 2025. Elle est composée de trois grands pôles :

- Customer Analytics & Scenarios : une équipe centralisée en charge des études et des données, afin d'alimenter une vision stratégique et de proposer des choix éclairés
- Customer Propositions : une entité chargée de proposer, traduire et optimiser l'approche produits et services pour tous les clients
- Customer Experience : une interface unique regroupant les équipes en contact direct avec les clients (agents multimodaux, sécurité et contrôle des titres, points de vente KIOSK et BOOTIK ainsi que le Customer Care)

En parallèle, la diffusion de la culture client à travers toute l'organisation constitue un défi majeur pour la STIB, qui travaille à renforcer les liens entre les équipes pour offrir une expérience optimale, unifiée et cohérente à ses voyageurs.

De leur côté, le Metro Training Center – en charge de la formation du personnel du Métro et des agents de terrain – et le Training Centre Surface – pour le Bus et le Tram – continueront à enrichir leurs contenus avec en autres des modules pratiques et simulateurs pour renforcer la formation sur la communication avec les clients et les dispatchings, un module sur la perception des dangers et un atelier sur les angles morts pour le Bus.

Aussi, en 2025, la STIB poursuivra ses efforts de mise en accessibilité de son réseau. Cela se fera à travers l'exécution du Plan stratégique de Mise en accessibilité. L'adaptation des stations de (pré)métro Simonis, Horta, Parc et Albert pour en augmenter l'accessibilité universelle est également programmée.





DÉCHARGE

Nous vous prions d'accorder décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat, ainsi qu'aux commissaires pour leur mission effectuée durant l'exercice écoulé.

Fait à Bruxelles, le 15 avril 2025.

L'Administrateur-directeur général

Brieuc de MEEÛS

Le Président du conseil d'administration

Merlijn ERBUER

ABONNEZ-VOUS À BRUXELLES AVEC L'ABO MENSUEL



POUR 52€/MOIS



.brussels 
BOUGEONS BRUXELLES



3

COMPTES ANNUELS

Chiffres exprimés en euros.

SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX DE BRUXELLES

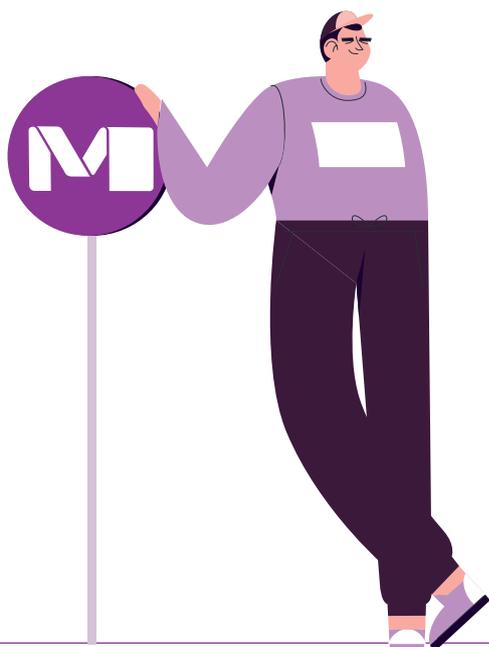
COMPTE DE FONCTIONNEMENT



I. COMPTE DE FONCTIONNEMENT		2024	2023
A. RECETTES		923.336.168,14	887.502.151,94
A) Trafic :			
· Recettes directes	226.208.301,06	214.543.603,80	
· Dotation pour tarifs préférentiels	0,00	76.355.000,00	
B) Publicité :			
· Recettes directes	4.497.942,38	4.370.822,46	
· Recettes d'échanges publicitaires	3.324.539,52	2.988.037,56	
C) Recettes de location	8.507.196,08	6.641.991,60	
D) Autres recettes d'exploitation	26.036.551,08	27.356.887,01	
Recettes non récurrentes	6.267.686,25	4.446.275,93	
E) Recettes de placements financiers	997.525,50	1.488.562,99	
F) Dotation globale affectée au fonctionnement	633.118.000,00	546.086.000,00	
Dotation diversité	0,00	0,00	
Dotation de Bonus-Malus	3.197.294,20	3.224.970,59	
Dotation tarifs préférentiels intégralement compensés (art 88.2)	11.181.132,07	0,00	
Dotation pic de pollution	0,00	0,00	
B. DÉPENSES	950.377.950,31	894.774.714,67	
A) Charges du personnel	714.973.668,98	644.903.371,01	
B) Énergies :			
· Combustible	15.671.919,93	10.257.569,53	
· Énergie électrique	40.103.256,51	71.461.735,16	
C) Matières consommées	35.129.165,99	29.168.127,82	
D) Fournitures extérieures :			
· Biens et services (hors leasing)	130.098.434,02	112.894.079,56	
· Leasing (informatique et automobiles)	1.736.369,07	1.593.284,73	
E) Charges fiscales	2.780.711,66	3.095.069,96	
F) Provisions légales prépensions, licenciements conventionnels et autres départs	-19.466.794,32	-4.912.336,73	
Provisions fiscales	190.280,91	-52.641,72	
Provisions pour heures à récupérer	1.601.847,93	1.491.737,78	
Provisions pour risques et charges	-951.593,96	-1.757.226,55	
G) Fonds d'assurance	15.370.850,31	13.329.507,34	
H) Amortissements des petits biens d'investissements et réductions de valeur sur actifs non immobilisés	7.236.967,55	7.582.680,66	
I) Frais financiers courants	1.694.894,46	1.354.503,78	
J) Charges non récurrentes	4.207.971,27	4.365.252,34	
C. RÉSULTAT (A - B)	-27.041.782,17	-7.272.562,73	
II. COMPTE DE PRESTATIONS SPÉCIFIQUES		2024	2023
A. RECETTES	28.576.124,82	98.424.782,12	
· Offre & sécurité	18.837.486,25	88.134.000,00	
· Détachés	9.738.638,57	10.290.782,12	
B. DÉPENSES	32.811.744,87	100.438.320,56	
· Offre & sécurité	20.531.644,29	89.158.485,34	
· Détachés	12.280.100,58	11.279.835,22	
C. RÉSULTAT (A - B)	-4.235.620,05	-2.013.538,44	

COMPTE D'INVESTISSEMENT

I. COMPTE D'INVESTISSEMENT		2024	2023
A.	RECETTES	346.454.453,12	289.309.294,01
A)	Dotation couvrant les charges d'intérêts	0,00	8.397,76
B)	Utilisation du subside en capital au prorata des amortissements industriels effectués	308.030.715,47	250.587.198,86
C)	Amortissement des subsides en capital spécifiques reçus des pouvoirs publics (crédits d'engagements)	37.421.506,96	38.059.717,91
D)	Répartition du produit Seb Lease, prorata temporis	653.979,48	653.979,48
E)	Plus-value et réd. de valeur sur immobilisations financières	348.251,21	0,00
F)	Intérêts dépôt gagé	0,00	0,00
G)	Subsides non alloués exercices précédents	0,00	0,00
B.	DÉPENSES	345.828.615,32	288.655.314,53
A)	Charges d'intérêts :	387.789,42	330.010,71
	· Intérêts totaux	0,00	8.397,76
	· Frais afférents aux dettes d'investissement	387.789,42	321.612,95
B)	Charges du capital :	345.440.825,90	288.325.303,82
	· Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles financées par la société et moins-values	307.847.615,62	249.070.710,58
	· Charges sur emphytéose	0,00	1.051.313,69
	· Amortissement des immobilisations corporelles financées par des subsides spécifiques des pouvoirs publics (crédits d'engagement)	37.421.506,96	38.059.717,91
	· Réductions de valeurs sur immobilisations et créances irrécouvrables	143.561,64	143.561,64
	· Moins-value et réductions de valeurs sur immobilisations financières	28.141,68	0,00
C.	RÉSULTAT (A - B)	625.837,80	653.979,48



BILAN - ACTIF

ACTIFS IMMOBILISÉS		2024	2023
I.	Frais d'établissement	0,00	0,00
II.	Immobilisations incorporelles	36.087.895,98	24.453.882,97
III.	Immobilisations corporelles	2.768.465.975,46	2.650.003.011,05
A.	Terrains et constructions	1.546.876.465,41	1.401.418.400,28
B.	Installations, machines et outillages	148.811.977,78	152.004.890,47
C.	Mobilier et matériel roulant	820.174.669,77	799.433.956,37
D.	Location-financement et droits similaires	96.415.031,51	101.069.166,19
E.	Autres immobilisations corporelles	11.302.445,32	11.424.485,73
F.	Immobilisations en cours et acomptes versés	144.885.385,67	184.652.112,01
IV.	Immobilisations financières	95.680.629,82	95.197.559,17
A.	Entreprises liées	73.416.500,00	73.416.500,00
B.	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	1.254.689,55	1.254.689,55
C.	Autres immobilisations financières		
	1. Actions et parts	101.458,32	129.600,00
	2. Créances et cautionnements en numéraire	20.907.981,95	20.396.769,62
ACTIFS CIRCULANTS			
V.	Créances à plus d'un an	682.466,46	754.577,51
B.	Autres créances	682.466,46	754.577,51
VI.	Stocks et commandes en cours d'exécution	50.442.050,34	46.875.018,14
A.	Stocks		
	1. Approvisionnements	50.082.992,25	46.419.008,52
	2. En-cours de fabrication	359.058,09	456.009,62
B.	Commandes en cours d'exécution	0,00	0,00
VII.	Créances à un an au plus	498.891.810,58	500.955.745,23
A.	Créances commerciales	28.540.428,45	28.654.142,74
B.	Autres créances	470.351.382,13	472.301.602,49
VIII.	Placements de trésorerie	0,00	0,00
B.	Autres placements	0,00	0,00
IX.	Valeurs disponibles	11.106.227,19	3.536.647,66
X.	Comptes de régularisation	29.463.704,28	26.318.709,96
TOTAL DE L'ACTIF		3.490.820.760,11	3.348.095.151,69



BILAN - PASSIF

CAPITAUX PROPRES		2024	2023
I.	Capital	37.000.000,00	37.000.000,00
A.	Capital souscrit	37.000.000,00	37.000.000,00
IV.	Réserves	92.783.417,31	92.783.417,31
A.	Réserve légale	3.700.000,00	3.700.000,00
D.	Réserves disponibles		
	· Fonds d'investissement	89.083.417,31	89.083.417,31
V.	Bénéfice/Perte reporté(e) de l'exercice en cours	-122.368.374,97	-91.716.810,55
VI.	Subsides en capital	2.923.540.526,70	2.781.630.139,94
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS			
VII.	Provisions et impôts différés	117.477.652,55	131.745.485,80
A.	Prépensions, licenciements conventionnels et autres départs	34.522.381,18	53.742.358,21
B.	Charges fiscales	1.414.273,63	1.223.992,72
C.	Risques et charges	8.880.000,00	8.880.000,00
D.	Autres risques et charges		
	· Provision pour sinistres à régler aux tiers	24.313.516,73	19.955.090,54
	· Provision heures à récupérer	26.909.031,98	25.307.184,05
	· Provision pour litiges en cours	11.624.260,32	13.470.210,32
	· Provision pour litige social	4.009.816,71	3.731.158,16
	· Provision environnementale	5.804.372,00	5.435.491,80
DETTES			
VIII.	Dettes à plus d'un an	48.045.193,68	49.567.295,68
A.	Dettes financières		
	3. Dettes de location-financement et assimilés	48.000.000,00	49.500.000,00
	4. Établissements de crédit	0,00	0,00
C.	Acomptes reçus sur commande	0,00	0,00
D.	Autres dettes	45.193,68	67.295,68
IX.	Dettes à un an au plus	348.806.099,26	303.272.255,71
A.	Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	1.500.000,00	1.500.000,00
B.	Dettes financières - Établissements de crédit	0,00	0,00
C.	Dettes commerciales - Fournisseurs	223.312.372,47	185.818.600,51
D.	Acomptes reçus	1.656,74	1.718,14
E.	Dettes fiscales, salariales et sociales	122.310.038,86	115.324.538,51
F.	Autres dettes	1.682.031,19	627.398,55
X.	Comptes de régularisation	45.536.245,58	43.813.367,80
TOTAL DU PASSIF		3.490.820.760,11	3.348.095.151,69

Arrêté par le Conseil d'administration en séance du 15/04/2025

L'Administrateur-directeur général
Brieuc de MEEÛS

Le Président du conseil d'administration
Merlijn ERBUER

EXAMEN DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2024 - ACTIF

ACTIFS IMMOBILISÉS

I.	Frais d'établissement	0,00
	Frais de restructuration	0,00
	Amortissement	0,00
II.	Immobilisations incorporelles	36.087.895,98
	Frais de développement	86.390.398,61
	Amortissement	-60.117.428,43
	Concessions, brevets, licences, etc.	35.788.739,08
	Amortissement	-25.973.813,28
III.	Immobilisations corporelles	2.768.465.975,46
A.	Terrains et constructions :	1.546.876.465,41
	Terrains	89.679.569,90
	Constructions :	749.447.829,25
	· Bâtiments	1.144.827.477,91
	· Amortissement	-395.379.648,66
	Réseaux des câbles, lignes, voies et sites propres bus	707.749.066,26
	· Réseaux des câbles, lignes, voies et sites propres bus	1.256.264.577,29
	· Amortissement	-548.515.511,03
B.	Installations, machines et outillage	148.811.977,78
	· Installations, machines et outillage	301.367.583,74
	· Amortissement	-152.555.605,96
C.	Mobilier, matériel roulant et pièces unbw :	820.174.669,77
	Mobilier et matériel de bureau	2.655.225,28
	· Mobilier et matériel de bureau	10.894.399,40
	· Amortissement	-8.239.174,12
	Matériel roulant d'exploitation	798.920.994,28
	· Rames de métro	682.033.974,70
	· Amortissement	-346.726.017,07
	· Tramway	634.286.161,58
	· Amortissement	-316.526.384,27
	· Autobus	324.371.571,29
	· Amortissement	-178.518.311,95
	Autre matériel roulant	18.598.450,21
	· Autre matériel roulant	46.453.007,73
	· Amortissement	-27.854.557,52
D.	Location-financement et droits similaires :	96.415.031,51
	Machines/Outillage	0,00
	· Machines/Outillage	0,00
	· Amortissement	0,00
	Rames de métro	0,00
	· Rames de métro	0,00
	· Amortissement	0,00
	Tramways	96.415.031,51
	· Tramways	162.894.709,34
	· Amortissement	-66.479.677,83
E.	Autres immobilisations corporelles :	11.302.445,32
	Bâtiments pris en location	0,00
	· Bâtiments pris en location	0,00
	· Amortissement	0,00

Examen bilan actif (suite)

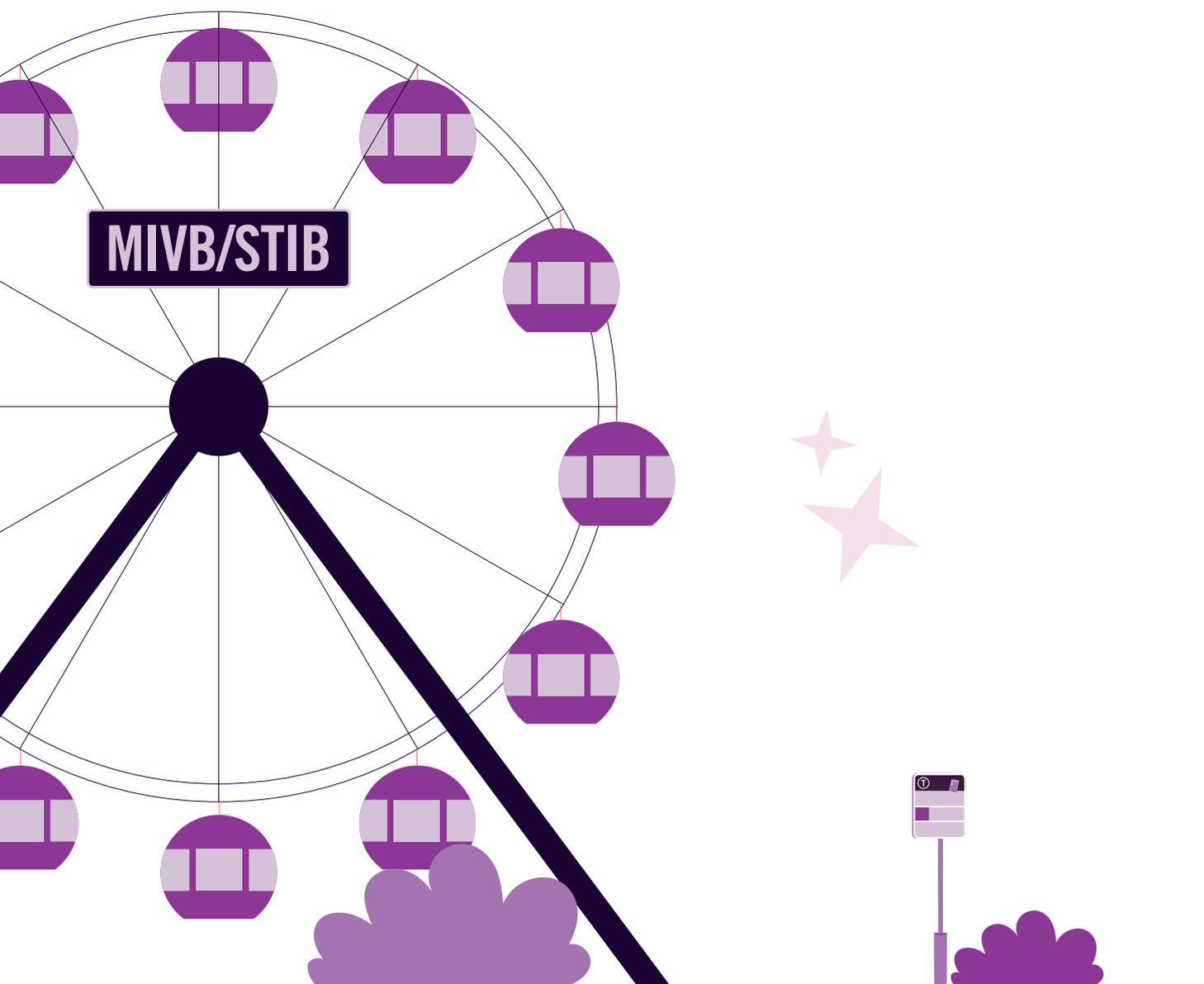
Commerces stations	770.138,45
· Commerces stations	1.332.720,05
· Amortissement	-562.581,60
Terrains et bâtiments donnés en location	961.522,67
· Terrains donnés en location	613.924,42
· Bâtiments donnés en location	613.775,83
· Amortissement	-266.177,58
Matériel roulant	0,00
· Matériel roulant	465.643,19
· Amortissement	-465.643,19
Terrains cédés en emphytéose	9.570.784,20
· Terrains cédés en emphytéose	10.659.460,00
· Réduction de valeur	-1.088.675,80
Bâtiments cédés en emphytéose	0,00
· Bâtiments cédés en emphytéose	0,00
· Amortissement	0,00
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	144.885.385,67
IV. Immobilisations financières	95.680.629,82
A. Entreprise liée	73.416.500,00
a) CITEO SADP - Acquisition	73.416.500,00
B. Entreprise avec laquelle il existe un lien de participation :	1.254.689,55
a) TRANSURB CONSULT - Acquisition	495.787,05
TRANSURB CONSULT - Réduction de valeur	0,00
b) OPTIMOBIL - Acquisition	49.500,00
d) BELGIAN MOBILITY CARD - Acquisition	709.402,50
C. Autres immobilisations financières	101.458,32
TRANSAMO - Acquisition	129.600,00
TRANSAMO - Réduction de valeur	-28.141,68
CREDIT OUVRIER - Acquisition	23.761,24
CREDIT OUVRIER - Réduction de valeur	-23.761,24
D. Créances et cautionnements en numéraire	20.907.981,95

ACTIFS CIRCULANTS

V. Créances à plus d'un an	682.466,46
B. Autres créances	682.466,46
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	50.442.050,34
A. Stocks :	50.442.050,34
1. Approvisionnements	50.082.992,25
2. Fabrications et travaux en cours	359.058,09
VII. Créances à un an au plus	498.891.810,58
A. Créances commerciales :	28.540.428,45
· Clients	22.381.791,82
· Fournisseurs (débiteurs)	3.008.811,07
· Factures à établir	2.542.637,16
· Note de crédit à recevoir	417.443,82
· Acomptes versés	169.847,31
· Créances douteuses	19.897,27
B. Autres créances :	470.351.382,13
· Personnel	732.534,36
· T.V.A. à récupérer	18.266.041,62

Examen bilan actif (suite)

· Quote-part de l'État dans les intérêts sur emprunts	0,00
· Rémunérations du personnel détaché	0,00
· Solde de la subvention d'exploitation à recevoir	446.461.483,05
· Divers	4.891.323,10
VIII. Placements de trésorerie	0,00
IX. Valeurs disponibles	11.106.227,19
X. Comptes de régularisation	29.463.704,28
TOTAL DE L'ACTIF	3.490.820.760,11



EXAMEN DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2024 - PASSIF

CAPITAUX PROPRES

I.	Capital	37.000.000,00
IV.	Réserves	92.783.417,31
A.	Réserve légale	3.700.000,00
D.	Réserves disponibles	89.083.417,31
	· Fonds d'investissement	89.083.417,31
V.	Bénéfice/Perte reporté(e) de l'exercice en cours	-122.368.374,97
VI.	Subsides en capital	2.923.540.526,70

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

VII.	Provisions et impôts différés	117.477.652,55
A.	Provision pour pensions et autres obligations similaires	34.522.381,18
B.	Provision pour charges fiscales	1.414.273,63
C.	Provision constituée pour couvrir le coût probable des regroupements des ateliers et services administratifs	8.880.000,00
D.	Autres risques et charges	72.660.997,74
	· Provision pour sinistres à régler aux tiers	24.313.516,73
	· Provision pour litiges en cours	11.624.260,32
	· Provision pour heures à récupérer	26.909.031,98
	· Provision pour litige social	4.009.816,71
	· Provision environnementale	5.804.372,00

DETTES

VIII.	Dettes à plus d'un an	48.045.193,68
A.	Dettes financières	48.000.000,00
	3. Dettes de location-financement et assimilés	48.000.000,00
	4. Établissements de crédit :	
	Emprunts à long terme pour le renouvellement du matériel et des installations (voir tableau ci-après)	0,00
C.	Acomptes reçus sur commande	0,00
D.	Autres dettes	45.193,68
IX.	Dettes à un an au plus	348.806.099,26
A.	Dettes à plus d'un an échéant dans l'année :	1.500.000,00
	· Dettes de location-financement	1.500.000,00
	· Remboursements dont l'échéance se situe en 2025 sur les emprunts à long terme pris pour le renouvellement du matériel et des installations (voir tableau ci-après)	0,00
B.	Dettes financières - Établissements de crédit	0,00
C.	Dettes commerciales	223.312.372,47
D.	Acomptes reçus	1.656,74
E.	Dettes fiscales, salariales et sociales	122.310.038,86
F.	Autres dettes	1.682.031,19
X.	Comptes de régularisation	45.536.245,58

TOTAL DU PASSIF

3.490.820.760,11


Situation à fin décembre 2024

Année des emprunts	Montant des emprunts	Montant à rembourser au-delà du 31 décembre 2023	Remboursement au cours de l'année 2024	Montant à rembourser au-delà du 31 décembre 2024	Remboursement au cours de l'année 2025	Montant à rembourser au-delà du 31 décembre 2025	Montant à rembourser à partir du 01/01/2026 jusqu'au 31/12/2029	Montant à plus de 5 ans (01/01/2030 -)
1984	12.394.676,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	8.552.326,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1985	6.841.861,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	6.792.282,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	12.146.782,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1986	1.536.939,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1987	7.064.965,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	8.948.956,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1990	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1991	46.881.741,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	5.275.056,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1992	26.499.817,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	54.933.205,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1993	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1994	34.754.672,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	35.250.459,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1995	27.268.287,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1996	27.268.287,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1997	49.578.704,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1998	51.685.799,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1999	83.589.696,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2002	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2003	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2004	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2005	21.000.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2006	58.320.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007	30.000.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2008	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2009	43.000.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2011	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2012	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2013	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2014	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2015	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2024	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	816.054.912,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

RÉSULTATS D'EXPLOITATION		2024	2023
II.	Coût des ventes et prestations	1.454.204.489,35	1.404.263.388,62
A.	Approvisionnements et marchandises	70.361.512,17	64.496.944,34
	1. Achats et sous-traitances générales	74.628.594,55	73.049.247,97
	2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	-4.267.082,38	-8.552.303,63
B.	Services et biens divers	236.042.406,11	265.949.443,27
C.	Rémunérations, charges sociales et pensions	805.468.494,27	775.600.265,86
D.	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	339.903.057,67	282.251.464,11
E.	Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	4.597.003,11	4.220.740,00
F.	Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations -)	-14.267.833,25	-2.559.689,85
G.	Autres charges d'exploitation	7.748.316,36	9.795.406,91
H.	Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	0,00	0,00
I.	Charges d'exploitation non récurrentes	4.351.532,91	4.508.813,98

RÉSULTATS FINANCIERS

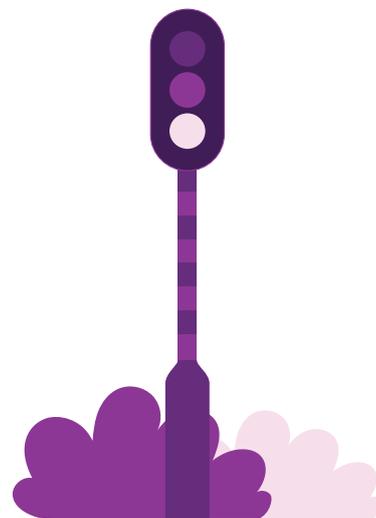
V.	Charges financières	5.298.853,65	4.473.055,67
A.	Charges des dettes récurrentes	406.424,64	348.645,93
B.	Réductions de valeur sur actifs circulants récurrentes autres que ceux visés sub. II. E (dotations +, reprises -)	48,52	15.797,35
C.	Autres charges financières récurrentes	4.864.238,81	4.108.612,39
D.	Charges financières non récurrentes	28.141,68	0,00

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

X.	Impôts	1.049.973,71	745.854,44
TOTAL DES CHARGES		1.460.553.316,71	1.409.482.298,73

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

XI.	Bénéfice/Perte	-30.651.564,42	-8.632.121,69
------------	-----------------------	-----------------------	----------------------



Résultat de l'exercice (suite)

RÉSULTATS D'EXPLOITATION		2024	2023
I.	Ventes et prestation	1.080.889.343,78	1.105.369.353,04
A.	Chiffre d'affaires : recettes du trafic	226.208.301,06	290.898.603,80
B.	Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	-96.951,53	-73.480,99
C.	Production immobilisée	103.424.331,51	95.362.079,07
D.	1. Autres produits d'exploitation	111.640.712,84	168.780.600,27
	2. Intervention de la Région de Bruxelles-Capitale dans les frais de fonctionnement	633.118.000,00	546.086.000,00
E.	Produits d'exploitation non récurrents	6.594.949,90	4.315.550,89

RÉSULTATS FINANCIERS

IV.	Produits financiers	348.415.948,41	295.480.824,00
A.	Produits des immobilisations financières récurrentes	40.800,00	102.000,00
B.	Produits des actifs circulants récurrents	945.937,20	1.373.683,22
C.	Autres produits financiers récurrents dont les subsides en intérêts et capital octroyés par la Région de Bruxelles-Capitale	347.429.211,21	294.005.140,78
D.	Autres produits financiers non récurrents	0,00	0,00

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

X.	Impôts	596.460,10	0,00
-----------	---------------	-------------------	-------------

TOTAL DES PRODUITS

1.429.901.752,29	1.400.850.177,04
-------------------------	-------------------------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

A.	Résultat à affecter		
	1. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-30.651.564,42	-8.632.121,69
C.	Affectation aux capitaux propres		
	1. Fonds d'investissement		
D.	Bénéfice (Perte) à reporter	-30.651.564,42	-8.632.121,69
F.	Bénéfice à distribuer		
	3. Autres allocataires		

ANNEXES

I. À III. ÉTATS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Frais de restructuration et de développement	Concessions, brevets, licences, etc.	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages
Valeur d'acquisition				
Au terme de l'exercice précédent	49.494.797,86	19.482.494,30	2.244.391.749,11	309.618.397,02
Mutation de l'exercice :				
· Acquisitions (y compris production immobilisée)	0,00	0,00	0,00	0,00
· Cessions et désaffectations	-12.020.080,31	-2.121.949,43	-79.522.427,61	-34.301.806,93
· Transferts d'une rubrique à une autre	48.915.681,06	18.428.194,21	325.902.303,60	26.050.993,65
Au terme de l'exercice	86.390.398,61	35.788.739,08	2.490.771.625,10	301.367.583,74
Amortissements et réductions de valeur				
Au terme de l'exercice précédent	-33.821.897,19	-10.701.512,00	-842.973.348,83	-157.613.506,55
Mutation de l'exercice :				
· Actés	-38.315.611,55	-17.394.250,71	-150.535.676,30	-29.250.856,93
· Annulés à la suite de cessions et désaffectations	12.020.080,31	2.121.949,43	49.613.865,44	34.308.757,52
· Reprises	0,00	0,00	0,00	0,00
· Transferts d'une rubrique à une autre	0,00	0,00	0,00	0,00
Au terme de l'exercice	-60.117.428,43	-25.973.813,28	-943.895.159,69	-152.555.605,96
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	26.272.970,18	9.814.925,80	1.546.876.465,41	148.811.977,78
	Mobilier et matériel roulant	Location- financement et droits similaires (mobilier et matériel roulant)	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes versés
Valeur d'acquisition				
Au terme de l'exercice précédent	1.630.625.654,93	162.894.709,34	13.552.899,49	184.652.112,01
Mutation de l'exercice :				
· Acquisitions (y compris production immobilisée)	2.643.096,74	0,00	0,00	472.509.426,13
· Cessions et désaffectations	-28.075.992,92	0,00	0,00	0,00
· Transferts d'une rubrique à une autre	92.846.355,95	0,00	132.624,00	-512.276.152,47
Au terme de l'exercice	1.698.039.114,70	162.894.709,34	13.685.523,49	144.885.385,67
Amortissements et réductions de valeur				
Au terme de l'exercice précédent	-831.191.698,56	-61.825.543,15	-2.128.413,76	0,00
Mutations de l'exercice :				
· Actés	-74.626.684,27	-4.654.134,68	-254.664,41	0,00
· Annulés à la suite de cessions et désaffectations	27.953.937,90	0,00	0,00	0,00
· Reprises	0,00	0,00	0,00	0,00
· Transferts d'une rubrique à une autre	0,00	0,00	0,00	0,00
Au terme de l'exercice	-877.864.444,93	-66.479.677,83	-2.383.078,17	0,00
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	820.174.669,77	96.415.031,51	11.302.445,32	144.885.385,67

Annexes (suite)

IV. ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (RUBRIQUE 28 DE L'ACTIF)

1. Participations, actions et parts : (rubrique 280/2/4)	74.772.647,87
Montant au terme de l'exercice précédent	74.800.789,55
Mutation de l'exercice :	
· Acquisitions	0,00
· Cessions	0,00
· Réduction de valeur sur participation (dotations)	-28.141,68
· Réduction de valeur sur participation (reprises)	0,00
· Transfert d'une rubrique à l'autre	0,00
2. Créances (rubrique 288 Garanties)	20.907.981,95
Montant au terme de l'exercice précédent	20.396.769,62
Mutations de l'exercice	
· Augmentations	525.821,22
· Remboursements	-14.608,89

VIII. SITUATION DU CAPITAL

Le capital est de 37 millions d'euros pour 140.000 parts sociales	37.000.000,00
---	---------------

IX. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**117.477.652,55**

Provision pour sinistres à régler aux tiers (rubrique 166 du passif)	24.313.516,73
Provisions sociales, fiscales et pour autres risques et charges (rubrique 16)	93.164.135,82

X. ÉTAT DES DETTES**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN 49.545.193,68****Durée résiduelle d'un an au plus : 1.500.000,00**

Établissements de crédit - dettes en compte emprunt 0,00

Dettes de location-financement et assimilés 1.500.000,00

Durée résiduelle de plus d'un an, mais de cinq ans au plus : 45.193,68

Établissements de crédit 0,00

Autres dettes 45.193,68

Dettes de location-financement et assimilés 0,00

Durée résiduelle de plus de cinq ans : 48.000.000,00

Établissements de crédit 0,00

Autres dettes 0,00

Dettes de location-financement et assimilés 48.000.000,00

DETTES GARANTIES PAR LES POUVOIRS PUBLICS BELGES 0,00**Dettes à plus d'un an :**

Établissements de crédit 0,00

Dettes à un an au plus :

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année 0,00

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES 122.310.038,86**Impôts (rubrique 450/3 du passif)**

Dettes fiscales non échues 8.584.924,15

Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)

Dettes envers l'Office national de Sécurité sociale et autres dettes salariales et sociales 113.725.114,71

XI. COMPTES DE RÉGULARISATION (RUBRIQUE 492/3/7 DU PASSIF)**45.536.245,58**

Charges à payer / à imputer 0,00

Intérêts courus non échus 0,00

Produits à reporter - autres 56,33

Produits à reporter - SEB Lease 4.547.548,12

Factures établies par anticipation 0,00

Loyers encaissés anticipativement 58.294,56

Recettes du trafic encaissées d'avance 40.930.346,57

XII. INDICATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS D'EXPLOITATION**Effectif au 31 décembre 2024 10.550**

Ouvriers 7.209

Employés 3.116

Personnel de direction 225



Annexes (suite)

Total des charges de rémunérations	805.468.494,27
Réduction des cotisations sociales imputées en autres produits d'exploitation	-22.996.771,44

Charges de rémunérations totales nettes	782.471.722,83
· quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée en dépenses d'exploitation	714.973.668,98
· quote-part des rémunérations et avantages sociaux refacturée pour les agents détachés à l'administration régionale	12.106.278,40
· quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée sur la dotation spécifique sécurité	12.108.590,13
· quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée sur la dotation spécifique escalators	0,00
· quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée en investissement	42.702.948,39
· quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée sur les travaux à charge des tiers	580.236,93
· quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée aux contrats de premier emploi	0,00

VENTILATION DES CHARGES ENTRE ACTIFS ET NON ACTIFS :

Charges relatives au personnel actif	770.057.354,83
Rémunérations payées pendant l'année	549.631.009,82
Les charges sociales de caractère légal atteignent (sous déduction des réductions de cotisations sociales pour un montant de 18.699.878,96 €)	156.760.087,19

Elles comprennent :

- les cotisations patronales à la sécurité sociale des travailleurs
- les charges des accidents du travail
- le salaire hebdomadaire et le salaire mensuel garantis
- le paiement des rémunérations correspondant aux congés pour événements familiaux et à l'accomplissement d'obligations civiles
- les crédits d'heures pour l'enseignement de promotion sociale
- l'intervention de la société dans le prix d'abonnements SNCB
- les indemnités pour déplacements au service médical du travail
- les indemnités compensatoires de préavis
- les frais d'entretien des vêtements de travail

Le total des charges sociales de caractère légal représente 28,52 % des rémunérations.

Autres avantages conventionnels accordés au personnel	63.666.257,82
· secours en cas de maladie	8.451.674,20
· tickets-restaurant	14.832.652,18
· assurance hospitalisation	5.147.069,67
· assurances groupe pensions	29.221.287,52
· assurance maladie-invalidité (amvp)	2.090.914,01
· service social	4.697.162,35
· primes diverses	1.550.651,62
· allocation au fonds syndical	1.856.931,94
· allocation d'attente réduite à charge de l'ONEM et intervention d'ACTIRIS pour les contrats premier emploi	-4.546.468,73
· provisions primes diverses	364.383,06

Ces avantages extra-légaux représentent 11,58 % des rémunérations.

Charges relatives au personnel non actif (pensionné, prépensionné ou bénéficiaire du système de départ anticipé)	12.414.368,01
---	----------------------

Les charges relatives au personnel non actif couvrent :

- l'indemnité complémentaire octroyée aux prépensionnés et travailleurs âgés mis au chômage
 12.328.565,62 |
- l'allocation complémentaire aux orphelins
 85.802,39 |

L'ensemble des charges légales et extralégales pour les non-actifs se chiffre ainsi à 2,26 % des rémunérations.

Réductions de valeur	4.597.003,11
-----------------------------------	---------------------

Stocks et commandes en cours

- Dotations
 603.098,65 |
- Reprises
 0,00 |

Créances commerciales

- Dotations
 9.556.932,71 |
- Reprises
 -5.563.028,25 |

Annexes (suite)

Provisions pour risques et charges	-14.267.833,25
Dotations	49.173.232,80
Utilisations et reprises	-63.441.066,05
Autres charges d'exploitation	7.748.316,36
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	2.327.216,45
Autres charges	5.421.099,91

XIII. INDICATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS FINANCIERS

Autres produits financiers	347.429.211,21
Subsides en capital	345.452.222,43
Subsides en intérêts	0,00
Autres produits financiers	1.976.988,78
Réductions de valeurs sur actifs circulants	48,52
Dotations	169.170,90
Reprises	-169.122,38

XV. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts et précomptes dus ou versés	1.049.973,71
--	--------------

XVI. AUTRES TAXES ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxe sur la valeur ajoutée portée en compte	
· à l'entreprise (déductible)	140.252.585,00
· par l'entreprise	85.765.739,18
Montants retenus à charge de tiers	
· précompte professionnel	98.915.951,02
· précompte mobilier	1.047.018,88

XVII. INDICATIONS RELATIVES AUX DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**Engagements au 31 décembre 2024**

· engagements d'acquisition	933.224.948,00
· engagement et recours liés aux produits dérivés	1.316.708,08
· cautions reçues de tiers	336.120.446,90
· cautionnements donnés pour notre compte	75.645,00
· créanciers de loyers et redevances	0,00
· engagements de la Région	16.900.842,22
· valeur des titres de transport remis en consignation au personnel et aux tiers vendeurs	44.000,00
· dette garantie par la Région	0,00

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION

Il s'agit d'une pension complémentaire octroyée à l'ensemble des membres du personnel pensionnés et à leurs ayants droit. Celle-ci résulte d'une convention collective et octroie à chaque agent pensionné en vie à l'âge de la retraite une rente viagère et au décès de l'agent une rente de survie aux ayants droit. Cette rente viagère ou de survie peut être convertie en capital.

Ce régime est géré dans le cadre d'une assurance groupe conclue auprès d'Ethias ; celle-ci s'est substituée, sans octroi d'avantages nouveaux, au fonds de pension interne anciennement en vigueur et qui était caractérisé par l'absence de réserves financières et la prise en charge sur l'exercice des coûts induits par les rentes octroyées.

L'assureur a confirmé que les avoirs financiers actuels d'origine patronale couvrant ces promesses de pensions complémentaires s'élèvent au 31/12/2024 à 375.640.000,00 € compte tenu des versements légaux requis, des prélèvements effectués et des intérêts générés.



Annexes (suite)

XIX. INDICATIONS RELATIVES AUX ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

Rémunérations directes à charge du compte de résultats

BÉNÉFICIAIRE	FONCTION	MONTANT BRUT ANNUEL (en €)
AKEL Mostafa	Administrateur de la STIB	3.066,86
BALCAEN Patrick	Administrateur de la STIB	2.932,22
BALBO Donatella	Administratrice de la STIB	1.150,02
BELKHATIR Naima	Administratrice de la STIB	1.197,11
BEN MOHA Ismaël	Administrateur de la STIB	1.598,10
BOUJIDA Omar	Administrateur de la STIB	0,00
COCHEZ Geert	Chargé de mission du comité de gestion de la STIB	10.660,29
de MEEÛS Briec	Administrateur, Directeur général de la STIB	0,00
DE BRUECKER Tamara	Administratrice, Directeur général adjoint de la STIB	0,00
DE SCHRIJVER Marie Julie Jeanne	Administratrice de la STIB	1.202,97
ECKER Christian Marc Jean	Administrateur de la STIB	0,00
EL OUAKILI Ibrahim	Administrateur de la STIB	1.200,04
ERBUER Merlijn	Président de la STIB	14.766,49
GUENNED Abbès	Commissaire du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale auprès de la STIB	7.207,80
HANA Suzanne	Administrateur de la STIB	1.334,68
MAHLA Samir	Administrateur de la STIB	398,06
MBAYOKO MAKAWAGA Gisèle	Administratrice de la STIB	398,06
MOSTEFA Lotfi	Vice-Président de la STIB	13.647,49
PETIT Joëlle	Administratrice de la STIB	1.068,33
PICKMAN Marc	Administrateur de la STIB	2.674,66
PILLOIS Matthieu	Administrateur de la STIB	3.066,86
RAISS Saliha	Administratrice de la STIB	664,41
RIGA Vincent Michel Eric	Commissaire du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale auprès de la STIB	0,00
VANDERBORGHT Céline	Administratrice de la stib	1.062,47

Avantages et frais de représentation payés par la STIB

En application de la note GM n° CA-2/2020 du 16.01.2020, les avantages et frais de représentation sont repris tels que décrits ci-dessous :

L'enveloppe globale des avantages de toute nature et frais de représentation pour le président et le vice-président ne peut être supérieure à 25 % du montant de la rémunération maximale annuelle de ces derniers. Les frais de représentation relatifs à l'exercice de la fonction sont remboursés a posteriori sur présentation d'un justificatif et de la preuve de paiement par les mandataires publics de la STIB.

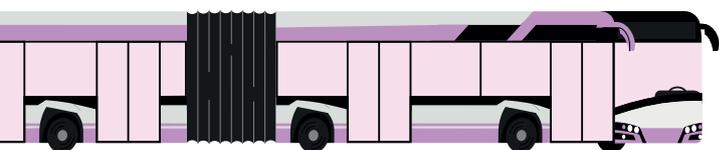
Le président et le vice-président n'ont pas utilisé le budget qui leur est alloué en 2024 pour leurs frais de représentation.

La STIB a souscrit à une police d'assurance responsabilité des administrateurs (Directors and Officers Liability Insurance (D&O)) couvrant notamment la faute professionnelle, c'est-à-dire toute erreur de fait ou de droit, fausse représentation, déclaration ou rapport inexact, infraction aux dispositions légales ou statutaires, tout acte ou omission, négligence ou manquement aux devoirs de leurs fonctions, commis ou prétendument commis par tout assuré, individuellement ou autrement, dans le cadre des fonctions qui justifient sa qualité d'assuré ou toute allégation introduite contre lui uniquement en raison de sa qualité d'assuré.

Les membres du Conseil d'administration reçoivent un iPad à leur disposition aux fins entre autres d'accéder aux documents des conseils et des comités.

Le président, le vice-président, le chargé de mission, les commissaires du Gouvernement et tous les membres du conseil d'administration bénéficient d'un libre parcours sur le réseau de la STIB.

Aucun membre des organes de gestion ne dispose de carte de crédit, d'assurance de groupe ou de tickets-restaurant en tant que mandataire public.



Annexes (suite)

Modification des rémunérations des membres des organes de gestion à partir du 1^{er} janvier 2018.

L'arrêté d'exécution du 4 octobre 2018 conjoint du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Collège réuni de la Commission communautaire commune portant exécution de la nouvelle ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 fixe, à nouveau, les limites avec des montants maximum des rémunérations, des avantages de toutes nature et des frais de représentation.

En date du 15 janvier 2018, les organes de gestion ont aligné les émoluments des mandataires sociaux de la STIB aux montants fixés par l'arrêté.

XX. RÉSUMÉ DES RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation sont établies conformément de l'arrêté royal du 23 avril 2019 portant exécution du code des sociétés.

Frais de restructuration

La société a la faculté de mettre en œuvre d'éventuelles mesures de restructuration. Conformément à la législation, les charges induites pourront être actées comme frais de restructuration lorsqu'il s'agit de charges engagées dans le cadre d'une modification substantielle de l'organisation de l'entreprise, nettement circonscrites et qui ont un impact favorable et durable sur l'efficacité de l'entreprise. La législation prévoit un amortissement en maximum 5 ans.

Immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont portées à l'actif à leur valeur d'acquisition sous déduction des montants restant éventuellement à libérer et des moins-values certaines et durables. Ce poste comprend également la participation de la société dans le capital des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation ainsi que les créances et cautionnements en numéraire et les sommes déposées à titre de garanties.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Le droit d'usage de logiciels et les frais de développement repris sous cette rubrique sont amortis sur 5 ans. Lorsque la durée de vie n'a pas pu être définie précisément, ces investissements sont amortis sur 1 an.

Tous les biens repris dans les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'un inventaire détaillé. Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'apport, à leur prix d'acquisition ou à leur prix de revient, déduction faite des amortissements et réductions de valeur y afférents.

Les amortissements sont calculés selon la durée de vie et les pourcentages ci-après. Par transformations, il faut entendre aussi réparations et aménagements.





Annexes (suite)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	DURÉE DE VIE	% / AN
Frais de développement		
Frais de développement	5 ans	20
Frais de développement - appointements	1 an	100
Concessions, brevets, licences, etc.		
Logiciels et droits d'usage - achats	5 ans	20
Logiciels et droits d'usage - transformations	1 an	100
Terrains et constructions		
Terrains	illimitée	
Bâtiments		
· Acquisitions	40 ans	2,5
· Transformations	20 ans	5
· Aménagements	10 ans	10
· Appointements	1 an	100
· Agences commerciales - acquisitions	20 ans	5
· Agences commerciales - transformations	10 ans	10
· Installations sur réseaux y compris sanisettes - acquisitions	20 ans	5
· Installations sur réseaux y compris sanisettes - transformations	10 ans	10
· Autres droits réels	40 ans	2,5
Réseaux (1)		
Voies	25 ans	4
Lignes	10 ans	10
Câbles et sous-stations	20 ans	5
Câbles et sous-stations - transformations	10 ans	10
Signalisation	20 ans	5
Signalisation - transformations	10 ans	10
Site propre bus	10 ans	10
Réseaux - micro-investissement et appointements	1 an	100
Installations, machines et outillages		
Gros équipements	20 ans	5
Machines et équipements	10 ans	10
Équipements de gestion y compris billettique, perception - acquisition	10 ans	10
Équipements de gestion y compris billettique, perception - transformation	5 ans	20
Informatique industrielle - acquisition	10 ans	10
Informatique industrielle - transformation	5 ans	20
Outillages divers y compris les appareillages de mesure	5 ans	20
Informatique de gestion	5 ans	20



Annexes (suite)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	DURÉE DE VIE	% / AN
Articles stockés stratégiques et/ou réparables (UNBW) (2)		
UNBW Métro et métro ZRP	16 ans	6,3
UNBW Trams 7000/7800/7900	1 an	100
UNBW Trams 2000 et trams ZRP	12 ans	8,3
UNBW Trams 3000 / 4000 / TNG	13 ans	7,7
UNBW Trams 4000	17 ans	5,9
UNBW Bus standards / articulés	1 an	100
UNBW Bus hybrides	2 ans	50
UNBW Bus électriques	6 ans	16,7
UNBW Evobus, A330 et O530G	7 ans	14,3
UNBW Minibus	1 an	100
UNBW Maintenance infrastructures (voies, lignes et câbles...)	9 ans	11,1
Mobilier et matériel de bureau		
Mobilier et matériel de bureau y compris les appareils de communication	5 ans	20
Métro		
Acquisitions	35 ans	2,9
Transformations d'une durée de vie \geq 17 ans	17 ans	5,9
Grande révision	8 ans	12,5
Petite révision	4 ans	25
Transformations d'une durée de vie $<$ 17 ans	1 an	100
Appointements et entretien	1 an	100
Tramways		
Acquisitions	35 ans	2,9
Acquisition Tram Nouvelle Génération	30 ans	3,3
Transformations d'une durée de vie \geq 17 ans	17 ans	5,9
Transformations d'une durée de vie $<$ 17 ans	1 an	100
Appointements et entretien	1 an	100
Aménagement, réparation, transformation	7 ans	14,3
Autobus		
Acquisitions	13 ans	7,7
Transformations d'une durée de vie \geq 6 ans	6 ans	16,7
Transformations d'une durée de vie $<$ 6 ans	1 an	100
Appointements et entretien	1 an	100
Minibus PMR		
Acquisitions	8 ans	12,5
Transformations d'une durée de vie \geq 4 ans	4 ans	25
Transformations d'une durée de vie $<$ 4 ans	1 an	100
Appointements et entretien	1 an	100
Véhicules utilitaires ferrés		
Acquisitions	35 ans	2,9
Transformations d'une durée de vie \geq 17 ans	17 ans	5,9
Grande révision	8 ans	12,5
Petite révision	4 ans	25
Transformations d'une durée de vie $<$ 17 ans	1 an	100
Appointements et entretien	1 an	100





Annexes (suite)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	DURÉE DE VIE	% / AN
Véhicules utilitaires sur pneus		
Acquisitions	10 ans	10
Transformations d'une durée de vie ≥ 5 ans	5 ans	20
Transformations d'une durée de vie < 5 ans	1 an	100
Automobiles	5 ans	20
Matériel ferré détenu en leasing	35 ans	2,9
Bâtiments pris en location		
Transformations	20 ans	5
Aménagements	10 ans	10
Matériel roulant hors exploitation	1 an	100

(1) Réseaux

L'ensemble de la gestion des réseaux voies, lignes aériennes, câbles et site bus fait l'objet d'une ventilation par unités d'œuvre simple, à savoir les mètres courants. À chacun de ces mètres, nous avons associé sa vétusté exprimée en années d'utilisation et donc d'amortissement industriel réalisé.

Cette méthodologie assure le suivi précis de tout tronçon faisant l'objet d'un renouvellement et prend en compte les éventuelles réductions de valeurs et utilisations/reprises des subsides en capital associées auxdits biens.

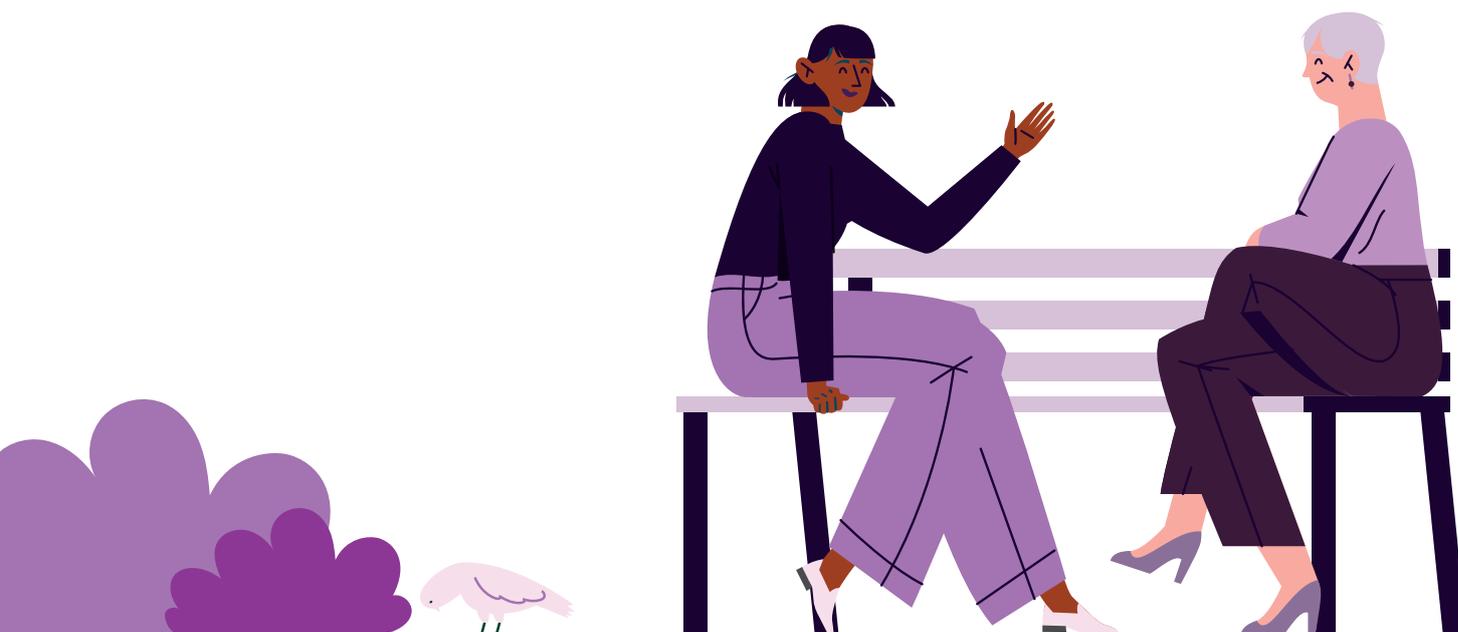
(2) Articles stockés stratégiques et/ou réparables (UNBW)

Des articles sont considérés comme stratégiques lorsqu'ils sont acquis en même temps que les véhicules auxquels ils se rapportent, soit pour des questions de fabrications en séries spécifiques, de délais particulièrement longs de réapprovisionnement ou de coûts anormalement élevés, s'ils devaient être acquis ultérieurement.

Des articles sont considérés comme réparables lorsque ces articles, du fait de leur réparation en externe ou en interne, parcourent plusieurs cycles d'utilisation pendant leur durée de vie et auxquels sont associés un code de réparation atelier et un statut bloqué à la commande.

L'ensemble des articles détenus en stock a fait l'objet d'un examen technique afin de classifier ceux-ci soit en pièces de consommation courante (HIBE) gérées en quantité et valeur en stock, soit comme articles UNBW gérés en quantité en stock, mais avec valorisation non plus en stock, mais dans les présentes immobilisations.

Les pièces UNBW sont alors triées en différentes catégories selon le type de matériel roulant auquel elles se rapportent et chacune de ces catégories de biens fait alors l'objet d'un amortissement en fonction de la moitié de la durée de vie restant à amortir des véhicules concernés les plus récents.



Annexes (suite)

Stocks

Les pièces d'approvisionnement font l'objet d'un inventaire physique permanent et sont valorisées au prix moyen pondéré, compte tenu des prix d'acquisition ou des coûts de revient appliqués à chaque entrée.

Les en-cours de fabrication sont repris au coût de revient.

Les articles sont classifiés techniquement en deux grandes catégories :

- les articles stratégiques et réparables UNBW
- les articles de consommation normale HIBE

Tout en maintenant une gestion centralisée en SAP de tous les articles en quantités, qu'ils soient HIBE ou UNBW, seuls les articles de consommation (HIBE) restent valorisés en stock. La valeur des articles stratégiques et/ou réparables est, elle, transférée en immobilisations pour y faire l'objet d'un amortissement.

Tous les articles font l'objet d'un examen des taux de rotation et de l'obsolescence. Cet examen donne lieu à des déclassements éventuels ou à des réductions de valeur.

Une réduction de valeur individualisée est appliquée sur tous les articles n'ayant plus eu de consommation, selon le tableau ci-dessous :

ARTICLES SANS CONSOMMATION**TAUX RED. DE VALEUR EN %**

entre 2 et 3 ans	30
entre 3 et 4 ans	60
entre 4 et 5 ans	75
entre 5 et 6 ans	90
plus de 6 ans	100

En sus, tous les articles consommés font l'objet d'un calcul de rotation (calculé sur une moyenne de deux ans) et génèrent individuellement une réduction de valeur, conformément au tableau repris ci-après :

TAUX DE ROTATION SAP MOYEN**TAUX RED. DE VALEUR EN %**

stock consommé en <3 ans	0
stock consommé entre 3 et 4 ans	4
stock consommé entre 4 et 5 ans	10
stock consommé entre 5 et 6 ans	14
stock consommé entre 6 et 7 ans	18
stock consommé entre 7 et 8 ans	30
stock consommé entre 8 et 9 ans	40
stock consommé entre 9 et 10 ans	50
stock consommé entre 10 et 20 ans	70
stock consommé sur plus de 20 ans	100

Il est à souligner toutefois que les articles sont maintenus dans le système SAP pour leur prix moyen pondéré normal avant réduction de valeur afin de permettre le calcul correct des prix de revient. La réduction de valeur étant globalisée et déduite du stock global.



Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles donnent lieu à des réductions de valeur en cas d'incertitude quant à leur réalisation.

Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant.

À la date de clôture du bilan, et sans préjudice de l'application de l'article 33, § 1er, une provision représente la meilleure estimation des charges qui sont considérées comme probables ou, dans le cas d'une obligation, la meilleure estimation du montant nécessaire pour l'honorer à la date de clôture du bilan.

Les provisions pour risques et charges ne peuvent avoir pour objet de corriger la valeur d'éléments portés à l'actif.

Cette provision de 8.880.000 € couvre le coût probable des frais de stabilité de Demets et des expropriations liées aux travaux du métro Nord.

Provision pour sinistres à régler aux tiers

Cette provision de 24.313.516,73 € est constituée par la société comme « propre assureur ». Elle est valorisée, conformément à la législation en matière d'assurances et aux directives de la B.N.B. via une individualisation de l'ensemble des sinistres antérieurs à 2024 et pour lesquels des débours seraient à supporter raisonnablement par la société dans les années à venir. Cette estimation couvre aussi un forfait de 10% des coûts pour la couverture des frais de gestion interne et externe.

Provision pour heures à récupérer, jours de garde et autres

Une provision de 26.909.031,98 € a été constituée conformément à la législation pour couvrir la charge potentielle représentée par l'ensemble des heures prestées par le personnel de l'entreprise, des jours capitalisés, des jours de garde non payés et des jours légaux non reportés. Ces heures sont normalement à récupérer par compensation sur le reste de leur carrière future.

Provision pour la couverture des charges de prépension, licenciement conventionnel et autres départs

Cette couverture des charges de prépensions, de licenciements conventionnels et autres départs s'élève à 32.513.132,95 € actualisée. Elle permet entre autres de couvrir les rentes mensuelles à payer entre l'âge de départ anticipé, selon les conventions et populations concernées, et l'âge de leur départ en pension légale.

Provision pour la couverture des litiges

Cette provision s'élève à 15.634.077,03 €.

Provision environnementale

Cette provision s'élève à 5.804.372,00 €.



Subsides en capital

Ils concernent :

- les interventions financières directes de la Région dans les charges spécifiques de restructuration de la société, d'extension et de modernisation du réseau. Ces subsides sont réduits individuellement et progressivement par imputation au compte de résultats, au rythme de la prise en charge de l'amortissement de ces immobilisations subsidiées ;
- les subsides reçus pour rembourser le capital des emprunts d'investissement pris par la société et ayant pour objet le financement du renouvellement et de la restructuration de son outil d'exploitation. Il a été convenu, dans un souci de clarté, et de strict respect de la législation comptable de traiter ce subside, à partir de 1997, comme les autres subsides en capital et de ne plus le prendre en résultat immédiatement, les subsides reçus de la Région sous forme de dotations directes d'investissement, octroyées dans le cadre des programmes annuels d'investissement, sont dès lors pris en résultat au rythme de l'amortissement industriel global de l'ensemble des immobilisations concernées.

Les autres postes de l'actif ou du passif figurent au bilan à leur valeur comptable ou à leur valeur nominale

Les recettes de trafic

Les recettes de trafic sont comptabilisées mensuellement après validation de la remontée automatique des ventes enregistrées dans les différents canaux et réconciliation, le cas échéant, avec les paiements reçus.

À l'exception des abonnements valables trois ou douze mois, l'entièreté de la vente d'un titre est comptabilisée sur le mois de sa vente, indépendamment du jour de vente dans ce mois.

La recette des abonnements valables trois ou douze mois est répartie en fonction de la durée de l'abonnement. Ainsi la recette d'un abonnement trimestriel est répartie sur trois mois, le premier tiers étant comptabilisé sur le mois de la vente, indépendamment du jour de vente dans ce mois, et les deux autres tiers lors des deux mois suivants. Un abonnement annuel est réparti selon le même principe, un douzième de la recette sur le mois de la vente, indépendamment du jour de vente dans ce mois, et les onze douzièmes restants lors des onze mois suivants.

XX Bis

MODIFICATION DES RÈGLES D'ÉVALUATION ET DES TRAITEMENTS COMPTABLES

Les règles d'évaluation ont été modifiées pour les provisions pour la couverture des charges de prépension, licenciement conventionnel et autres départs et les recettes de trafic.

XXI. PUBLICATION DES EXTRAITS DES ACTES CONSTITUTIFS ET MODIFICATIONS DES STATUTS

Ordonnance du 22 novembre 1990 (Moniteur belge du 28 novembre 1990) relative à l'organisation des transports en commun dans la Région de Bruxelles-Capitale, modifiée par les ordonnances du 19 juillet 1996 (Moniteur belge du 28 août 1996) et du 19 avril 2007 (Moniteur belge du 2 mai 2007). Un arrêté de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale du 6 décembre 1990 (publié au Moniteur belge du 18 décembre 1990) approuve la création et les statuts de la Société des transports intercommunaux de Bruxelles constituée par acte passé le 3 décembre 1990.



BILAN SOCIAL



I. ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

A. Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

1. AU COURS DE L'EXERCICE	Total	Hommes	Femmes
Nombre moyen de travailleurs			
· Temps plein	9.380,75	8.426,08	954,67
· Temps partiel	1.175,17	976,50	198,67
· Total en équivalents temps plein (ETP)	10.278,32	9.168,96	1.109,36
Nombre d'heures effectivement prestées			
· Temps plein	14.695.057,50	13.091.826,73	1.603.230,77
· Temps partie	1.466.131,25	1.306.176,33	159.954,92
· Total	16.161.188,75	14.398.003,06	1.763.185,69
Frais de personnel			
· Temps plein	725.050.956,36	645.947.897,02	79.103.059,34
· Temps partiel	72.338.598,54	64.446.457,44	7.892.141,10
· Total	797.389.554,90	710.394.354,46	86.995.200,44
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1.064.741,76	948.578,43	116.163,33
2. AU COURS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT			
Nombre moyen de travailleurs en ETP	10.124,37	9.022,61	1.101,75
Nombre d'heures effectivement prestées	16.011.792,50	14.260.383,30	1.751.409,20
Frais de personnel	765.249.659,32	681.544.771,51	83.704.887,81
Montant des avantages accordés en sus du salaire	873.785,33	778.208,54	95.576,79
3. À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE	Temps plein	Temps partiel	Total en ETP
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	9.382	1.168	10.273,9
Par type de contrat de travail			
· Contrat à durée indéterminée	9.248	1.162	10.136,6
· Contrat à durée déterminée	134	6	137,3
· Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0
· Contrat de remplacement	0	0	0
Par sexe et niveau d'études			
Hommes	8.420	979	9.163,0
· de niveau primaire	3.111	465	3.460,2
· de niveau secondaire	3.895	361	4.169,9
· de niveau universitaire	475	45	510,4
· de niveau supérieur non universitaire	939	108	1.022,5
Femmes	962	189	1.110,9
· de niveau primaire	211	33	235,6
· de niveau secondaire	316	53	359,0
· de niveau universitaire	231	62	281,0
· de niveau supérieur non universitaire	204	41	235,3
Par catégorie professionnelle	9.382	1.168	10.273,9
· Personnel de direction	201	24	220,1
· Employés	2.712	404	3.021,7
· Ouvriers	6.469	740	7.032,1
· Autres	0	0	0

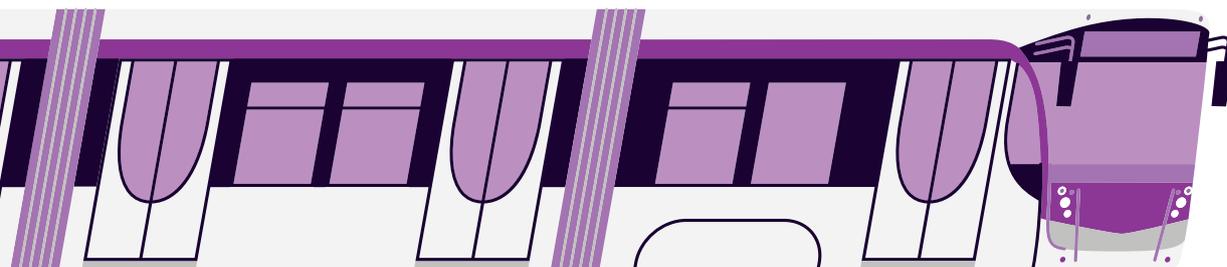
Bilan social (suite)

B. Personnel intérimaire et personnes mises à disposition de l'entreprise

Au cours de l'exercice	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	19,0	0
Nombre d'heures effectivement prestées	35.496,7	0
Frais pour l'entreprise	1.278.688,14	0

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. Entrées	Temps plein	Temps partiel	Total en ETP
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	752	3	753,5
Par type de contrat de travail			
· Contrat à durée indéterminée	603	1	603,5
· Contrat à durée déterminée	149	2	150
· Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0
· Contrat de remplacement	0	0	0
B. Sorties			
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	579	103	651,8
Par type de contrat de travail			
· Contrat à durée indéterminée	486	98	556,3
· Contrat à durée déterminée	93	5	95,5
· Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0
· Contrat de remplacement	0	0	0
Par motif de fin de contrat			
· Pension	59	49	93,0
· Chômage avec complément d'entreprise	21	14	30,8
· Licenciement	189	10	196,7
· Autre motif	310	30	331,3
Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	0	0	0





Bilan social (suite)

III. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur			
Nombre de travailleurs concernés.....	9.276	5.811	1.142
Nombre d'heures de formation suivies.....	473.597	5.812	50.296
Coût net pour l'entreprise.....		5.813	
· dont coût brut directement lié aux formations.....	34.597.136,66	58.131	4.259.371,50
· dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs.....	0	58.132	0
· dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire).....	0	58.133	0
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur			
· Nombre de travailleurs concernés.....	0	5.831	0
· Nombre d'heures de formation suivies.....	0	5.832	0
· Coût net pour l'entreprise.....	0	5.833	0
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur			
· Nombre de travailleurs concernés.....	0	5.851	0
· Nombre d'heures de formation suivies.....	0	5.852	0
· Coût net pour l'entreprise.....	0	5.853	0



POUR TOUS CEUX QUI VONT DROIT AU BUT

LA STIB VOUS EMMÈNE



.brussels 
BOUGEONS BRUXELLES



4

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA STIB

Exercice clos le 31.12.2024

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX DE BRUXELLES (la «Société»), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 30 mai 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 11 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 3.490.820.760 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 30.651.564 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation - continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C.Cap-7 aux comptes annuels qui inclut le rapport de gestion (rapport financier), dans laquelle l'organe d'administration justifie, en application de l'article 3:6 §1, 6° du Code des sociétés et des associations, le maintien des règles d'évaluation dans une hypothèse de continuité. L'appréciation du soutien de la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que de la liquidité de la créance en « cash pooling » à laquelle se réfère l'organe d'administration requiert de la part de la direction l'exercice de jugements, dans un contexte caractérisé par des incertitudes, telles que décrites dans ce même rapport financier.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société, ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés, du Code des sociétés et des associations, et des statuts de la Société.



Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2023) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir:

- Commentaires sur les comptes annuels (à l'exception des données concernant le nombre de voyages);
- Événements importants survenus après la clôture de l'exercice;
- Comptes annuels et résultats financiers;
- Règles d'évaluation.

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel.

Les chiffres figurant dans le rapport de gestion sont ceux repris dans les comptes budgétaires analytiques de la STIB. Ceux-ci ne sont pas l'objet du présent rapport.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission. Nous relevons toutefois que les données relatives aux initiatives en matière de formation professionnelle sont basées sur des estimations faites par la direction.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de mission incompatible avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- En ce qui concerne l'exhaustivité et l'évaluation des engagements hors bilan, nous appuyons sur les confirmations de la direction et de tiers. Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise par ailleurs en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Bruxelles, le 4 mai 2025

Forvis Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

Peter Lenoir

Bruxelles, le 4 mai 2025

Forvis Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

Philippe Gossart

5

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS

27 mai 2025

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de la manière dont nous avons accompli notre mission de surveillance et de contrôle au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Nous avons examiné les différentes rubriques des comptes annuels arrêtés par le conseil d'administration et avons constaté leur concordance avec les livres sociaux.

L'existence des disponibilités en caisse et en banques est conforme aux documents comptables et aux extraits de comptes remis par les organismes dépositaires. Pour l'accomplissement de notre mission, l'administration nous a donné tous les renseignements utiles et nécessaires.

Compte tenu des informations reprises également dans le rapport du commissaire réviseur mentionné dans le présent rapport financier, nous vous proposons donc, Mesdames, Messieurs, d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés par le conseil d'administration.

Bruxelles, le 16 avril 2025.

Ph. BARETTE

W. STOEFS

6

RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ 2024

Rapports du conseil d'administration, du collège des commissaires et du commissaire-reviseur à l'assemblée générale des associés

SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX DE BRUXELLES

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE GESTION

PRINCIPE DE CONSOLIDATION

L'ordonnance du 19 avril 2007 – avec prise d'effet au 31 mars 2007 – portant des dispositions diverses en matière de service public de transport en commun urbain dans la Région de Bruxelles-Capitale prévoit la création de la société anonyme de droit public « Citeo », ayant principalement pour objet la gestion et le développement d'infrastructures nécessaires au service public de transport en commun urbain.

Le capital est détenu par la Société des transports intercommunaux de Bruxelles (STIB) à concurrence de toutes les actions moins une et par la Société régionale d'investissement de Bruxelles (SRIB) pour la part restante.

La STIB est tenue par les articles 3:22 et suivants du Code des sociétés à la publication de comptes consolidés.

PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION :

La STIB, société consolidante, détient une participation (comprises dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) dans les sociétés mentionnées ci-après :

Dénomination, adresse complète du Siège et pour les entreprises de droit belge, le numéro d'entreprise	Droits sociaux détenus directement		Données extraites des derniers comptes annuels disponibles		
	nombre	%	Comptes annuels arrêtés au	Capitaux propres (en unités)	Résultat net
CITEO SA de droit public Rue des Colonies 62 1000 BRUXELLES BELGIQUE 0889.267.195	293.666	99,99	31/12/2023	86.664.479	1.673.470
TRANSURB TECHNIRAIL SA Rue Joseph Stevens 7 1000 BRUXELLES 0413.393.907	200	8,00	31/12/2023	6.890.285	7.502
OPTIMOBIL SA Rue Thérésienne 7 A 1000 BRUXELLES 0479.561.664	495	49,50	31/12/2023	4.624.682	267.879
BELGIAN MOBILITY CARD SA Rue Royale 76 1000 BRUXELLES 0822.658.483	2.307	44,22	31/12/2023	1.675.083	-55.127
TRANSAMO SA Rue Rouget de l'Isle 12 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX FRANCE	96	4,8	31/12/2023	2.113.715	1.070.531



MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Sociétés contrôlées :

La STIB détient :

- 99,99 % des parts de capital de Citeo.
De ce fait, elle contrôle cette société.
La méthode de consolidation retenue est donc l'intégration globale.

Autres participations :

Les autres participations sont valorisées au coût historique avec une réduction de valeur dans le cas où la part de la STIB dans les fonds propres descend en dessous du coût historique. Les comptes qui ont été utilisés pour ce calcul sont les derniers comptes disponibles, à savoir ceux arrêtés au 31 décembre 2023.

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

Les deux sociétés STIB et Citeo présentent leurs comptes annuels légaux conformément à la législation applicable aux sociétés commerciales. L'état financier présenté consolide de façon intégrale les comptes de la STIB et de Citeo. La période comptable couverte est de 12 mois pour les deux sociétés.

Les écritures de consolidation qui concernent le bilan ont pour objet d'éliminer, d'une part, la participation dans Citeo dans l'actif de la STIB et, d'autre part, les fonds propres de Citeo, avec reconnaissance d'un intérêt de tiers pour la partie des fonds propres tenue par l'autre actionnaire.

Ses comptes annuels consolidés font apparaître une perte de 28.972.688,95 EUR dont la part de la STIB est de 30.651.564,42 EUR.

Ce résultat se ventile comme suit :

- Une perte de 30.651.564,42 EUR pour la STIB (pour une perte de 8.632.121,69 EUR en 2023), dont le détail est repris dans le compte de résultat des comptes annuels STIB ;
- Un bénéfice de 1.678.875,47 EUR pour CITEO (pour un bénéfice de 1.673.470,26 EUR en 2023) qui correspond essentiellement aux produits financiers sur les placements à la Région.

Malgré ce résultat négatif, la pérennité de la société n'est pas remise en question à ce stade au vu des fonds propres importants constitués grâce aux subsides en capital.

Une bonne partie des revenus de la société est garantie par les dotations régionales, qui ne sont pas remises en cause, conformément au contrat de service public 2024-2028, et ce, même si elles n'ont été que partiellement ajustées à la hausse afin de compenser les coûts supplémentaires engendrés par l'impact de l'inflation sur la masse salariale.

Au niveau des liquidités, la société peut se reposer sur une trésorerie conséquente, constituée les années antérieures, lui permettant de faire face au paiement de ses créanciers.

Les projections budgétaires anticipent une hausse des recettes de trafic en 2025, en raison notamment des indexations tarifaires de septembre 2024 et février 2025.

AUTRES INFORMATIONS

Concernant les détails des autres informations diverses requises par la loi (article 3:32, 1° à 5° du Code des sociétés et associations), nous renvoyons aux informations mentionnées en application de l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations, dans le rapport de gestion de la société consolidante STIB.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation des comptes consolidés sont identiques à celles définies dans les commentaires des comptes 2024 de la STIB. Les écarts de consolidation positifs sont amortis en 5 années.

Fait à Bruxelles, le 15 avril 2025.

L'Administrateur-directeur général

Briec de MEEÛS

Le Président du conseil d'administration

Merlijn ERBUER



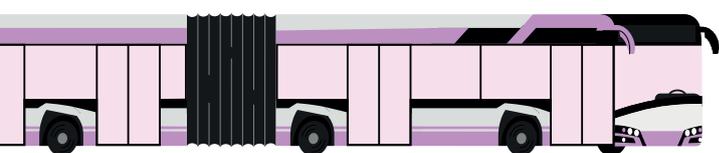
BILAN CONSOLIDÉ - ACTIF

ACTIFS IMMOBILISÉS		2024	2023
I.	Frais d'établissement	0,00	0,00
II.	Immobilisations incorporelles	36.087.895,98	24.453.882,97
III.	Écarts de consolidation positifs	0,00	0,00
IV.	Immobilisations corporelles	2.768.465.975,46	2.650.003.011,05
A.	Terrains et constructions	1.546.876.465,41	1.401.418.400,28
B.	Installations, machines et outillages	148.811.977,78	152.004.890,47
C.	Mobilier et matériel roulant	820.174.669,77	799.433.956,37
D.	Location-financement et droits similaires	96.415.031,51	101.069.166,19
E.	Autres immobilisations corporelles	11.302.445,32	11.424.485,73
F.	Immobilisations en cours et acomptes versés	144.885.385,67	184.652.112,01
V.	Immobilisations financières	78.264.129,82	105.781.059,17
A.	Sociétés mises en équivalence	0,00	0,00
B.	Entreprises avec un lien de participation	0,00	0,00
C.	Autres entreprises		
1.	Participations, actions et parts	1.356.147,87	1.384.289,55
2.	Créances et cautionnements en numéraire	76.907.981,95	104.396.769,62
ACTIFS CIRCULANTS			
VI.	Créances à plus d'un an	682.466,46	754.577,51
B.	Autres créances	682.466,46	754.577,51
VII.	Stocks et commandes en cours d'exécution	50.442.050,34	46.875.018,14
A.	Stocks		
1.	Approvisionnements	50.082.992,25	46.419.008,52
2.	En-cours de fabrication	359.058,09	456.009,62
B.	Commandes en cours d'exécution	0,00	0,00
VIII.	Créances à un an au plus	526.902.430,92	500.957.906,73
A.	Créances commerciales	28.540.428,45	28.654.142,74
B.	Autres créances	498.362.002,47	472.303.763,99
IX.	Placements de trésorerie	1.914.349,46	395.031,10
B.	Autres placements	1.914.349,46	395.031,10
X.	Valeurs disponibles	11.404.222,40	3.557.653,73
XI.	Comptes de régularisation	31.726.578,93	28.576.122,18
TOTAL DE L'ACTIF		3.505.890.099,77	3.361.354.262,58



EXAMEN DU BILAN CONSOLIDÉ - PASSIF

CAPITAUX PROPRES		2024	2023
I.	Capital		
A.	Capital souscrit	37.000.000,00	37.000.000,00
IV.	D. Réserves consolidées	-14.658.401,09	14.314.287,88
V.	Écarts de consolidation négatifs	0,00	0,00
VI.	Écarts de conversion	0,00	0,00
VII.	Subsides en capital	2.923.540.526,70	2.781.630.139,94
INTÉRÊTS DE TIERS			
VIII.	Intérêts de tiers	297,60	297,58
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS			
IX.	Provisions et impôts différés	117.477.652,55	131.745.485,80
A.	Prépensions, licenciements conventionnels et autres départs	34.522.381,18	53.742.358,21
B.	Charges fiscales	1.414.273,63	1.223.992,72
C.	Risques et charges pour regroupement des ateliers et des services administratifs	8.880.000,00	8.880.000,00
D.	Autres risques et charges		
	• Provision pour sinistres à régler aux tiers	24.313.516,73	19.955.090,54
	• Provision heures à récupérer	26.909.031,98	25.307.184,05
	• Provision pour litiges en cours	11.624.260,32	13.470.210,32
	• Provision pour litige social	4.009.816,71	3.731.158,16
	• Provision environnementale	5.804.372,00	5.435.491,80
DETTES			
X.	Dettes à plus d'un an	48.045.193,68	49.567.295,68
A.	Dettes financières		
	3. Dettes de location-financement et assimilés	48.000.000,00	49.500.000,00
	4. Établissements de crédit	0,00	0,00
C.	Acomptes reçus sur commande	0,00	0,00
D.	Autres dettes	45.193,68	67.295,68
XII.	Dettes à un an au plus	348.948.584,75	303.283.387,90
A.	Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	1.500.000,00	1.500.000,00
B.	Dettes financières - Établissements de crédit	0,00	0,00
C.	Dettes commerciales - Fournisseurs	223.312.372,47	185.818.600,51
D.	Acomptes reçus	1.656,74	1.718,14
E.	Dettes fiscales, salariales et sociales	122.452.524,35	115.335.670,70
F.	Autres dettes	1.682.031,19	627.398,55
XIII.	Comptes de régularisation	45.536.245,58	43.813.367,80
TOTAL DU PASSIF		3.505.890.099,77	3.361.354.262,58



EXAMEN DU BILAN CONSOLIDÉ - ACTIF

ACTIFS IMMOBILISÉS

I.	Frais d'établissement	0,00
	Frais de restructuration	0,00
	Amortissement	0,00
II.	Immobilisations incorporelles	36.087.895,98
	Frais de développement	86.390.398,61
	Amortissement sur frais de recherches et développement	-60.117.428,43
	Licences, concessions et droits d'usage	35.788.739,08
	Amortissement sur licences, concessions et droits d'usage	-25.973.813,28
III.	Écarts de consolidation positifs	0,00
IV.	Immobilisations corporelles	2.768.465.975,46
A.	Terrains et constructions	1.546.876.465,41
B.	Installations, machines et outillage	148.811.977,78
C.	Mobilier, matériel roulant et pièces unbw	820.174.669,77
D.	Location-financement et droits similaires	96.415.031,51
E.	Autres immobilisations corporelles	11.302.445,32
F.	Immobilisations en cours et acomptes versés	144.885.385,67
V.	Immobilisations financières	78.264.129,82
A.	Sociétés mises en équivalence	0,00
B.	Entreprises avec un lien de participation	0,00
C.	Autres entreprises	78.264.129,82
	1. Participations, actions et parts	1.356.147,87
	2. Créances	76.907.981,95

ACTIFS CIRCULANTS

VI.	Créances à plus d'un an	682.466,46
B.	Autres créances	682.466,46
VII.	Stocks et commandes en cours d'exécution	50.442.050,34
A.	Stocks :	50.442.050,34
	1. Approvisionnements	50.082.992,25
	2. Fabrications et travaux en cours	359.058,09
VIII.	Créances à moins d'un an	526.902.430,92
A.	Créances commerciales	28.540.428,45
	• Clients	22.381.791,82
	• Fournisseurs (débiteurs)	3.008.811,07
	• Factures à établir	2.542.637,16
	• Note de crédit à recevoir	417.443,82
	• Acomptes versés	169.847,31
	• Créances douteuses	19.897,27



Examen du bilan consolidé - actif (suite)

B.	Autres créances	498.362.002,47
	• Personnel	732.534,36
	• T.V.A. à récupérer, fiscales, sociales	46.276.661,96
	• Quote-part de l'État dans les intérêts sur emprunts	0,00
	• Rémunérations du personnel détaché	0,00
	• Solde de la subvention d'exploitation à recevoir	446.461.483,05
	• Divers	4.891.323,10
IX.	Placements de trésorerie	1.914.349,46
X.	Valeurs disponibles	11.404.222,40
XI.	Comptes de régularisation	31.726.578,93
TOTAL DE L'ACTIF		3.505.890.099,77



EXAMEN DU BILAN CONSOLIDÉ - PASSIF



CAPITAUX PROPRES

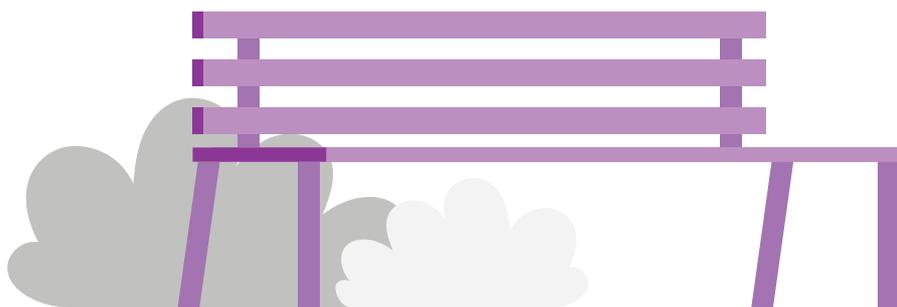
I.	Capital	37.000.000,00
IV.	Réserves	-14.658.401,09
A.	Réserve légale	11.041.653,26
D.	Réserves disponibles	96.668.320,62
	· Fonds d'investissement	89.083.391,45
	· Autres réserves disponibles	7.584.929,17
E.	Perte reportée	-122.368.374,97
V.	Écarts de consolidation négatifs	0,00
VI.	Écarts de conversion	0,00
VII.	Subsides en capital	2.923.540.526,70

INTÉRÊTS DE TIERS

VIII.	Intérêts de tiers	297,60
-------	--------------------------	--------

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

IX.	Provisions et impôts différés	117.477.652,55
A.	Provision pour pensions et autres obligations similaires	34.522.381,18
B.	Provision pour charges fiscales	1.414.273,63
C.	Provision constituée pour couvrir le coût probable des regroupements des ateliers et services administratifs	8.880.000,00
D.	Autres risques et charges	72.660.997,74
	· Provision pour sinistres à régler aux tiers	24.313.516,73
	· Provision pour heures à récupérer	26.909.031,98
	· Provision pour litiges en cours	11.624.260,32
	· Provision pour litige social	4.009.816,71
	· Provision environnementale	5.804.372,00



Examen du bilan consolidé - passif (suite)

DETTES

X.	Dettes à plus d'un an	48.045.193,68
A.	Dettes financières	48.000.000,00
	3. Dettes de location-financement et assimilés	48.000.000,00
	4. Établissements de crédit :	
	Emprunts à long terme pour le renouvellement du matériel et des installations (voir tableau ci-après)	0,00
C.	Acomptes reçus sur commande	0,00
D.	Autres dettes	45.193,68
IX.	Dettes à un an au plus	348.948.584,75
A.	Dettes à plus d'un an échéant dans l'année :	1.500.000,00
	• Dettes de location-financement mobilier	1.500.000,00
	• Remboursements dont l'échéance se situe en 2025 sur les emprunts à long terme pris pour le renouvellement du matériel et des installations (voir tableau ci-après)	0,00
B.	Dettes financières - Établissements de crédit	0,00
C.	Dettes commerciales	223.312.372,47
D.	Acomptes reçus	1.656,74
E.	Dettes fiscales, salariales et sociales	122.452.524,35
F.	Autres dettes	1.682.031,19
X.	Comptes de régularisation	45.536.245,58
TOTAL DU PASSIF		3.505.890.099,77



RESULTAT DE L'EXERCICE

RÉSULTATS D'EXPLOITATION		2024	2023
II.	Coût des ventes et prestations	1.454.336.705,25	1.404.391.560,60
A.	Approvisionnements et marchandises	70.361.512,17	64.496.944,34
	1. Achats et sous-traitances générales	74.628.594,55	73.049.247,97
	2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	-4.267.082,38	-8.552.303,63
B.	Services et biens divers	236.047.310,71	265.952.938,00
C.	Rémunérations, charges sociales et pensions	805.468.494,27	775.600.265,86
D.	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	339.903.057,67	282.251.464,11
E.	Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	4.597.003,11	4.220.740,00
F.	Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations -)	-14.267.833,25	-2.559.689,85
G.	Autres charges d'exploitation	7.875.627,66	9.920.084,16
H.	Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	0,00	0,00
I.	Charges d'exploitation non récurrentes	4.351.532,91	4.508.813,98
RÉSULTATS FINANCIERS			
V.	Charges financières	5.299.128,21	4.473.330,23
A.	Charges des dettes récurrentes	406.699,20	348.920,49
B.	Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II. E (dotations +, reprises -)	48,52	15.797,35
C.	Autres charges financières récurrentes	4.864.238,81	4.108.612,39
D.	Charges financières non récurrentes	28.141,68	0,00
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT			
X.	Impôts	1.653.728,90	1.206.986,64
TOTAL DES CHARGES		1.461.289.562,36	1.410.071.877,47

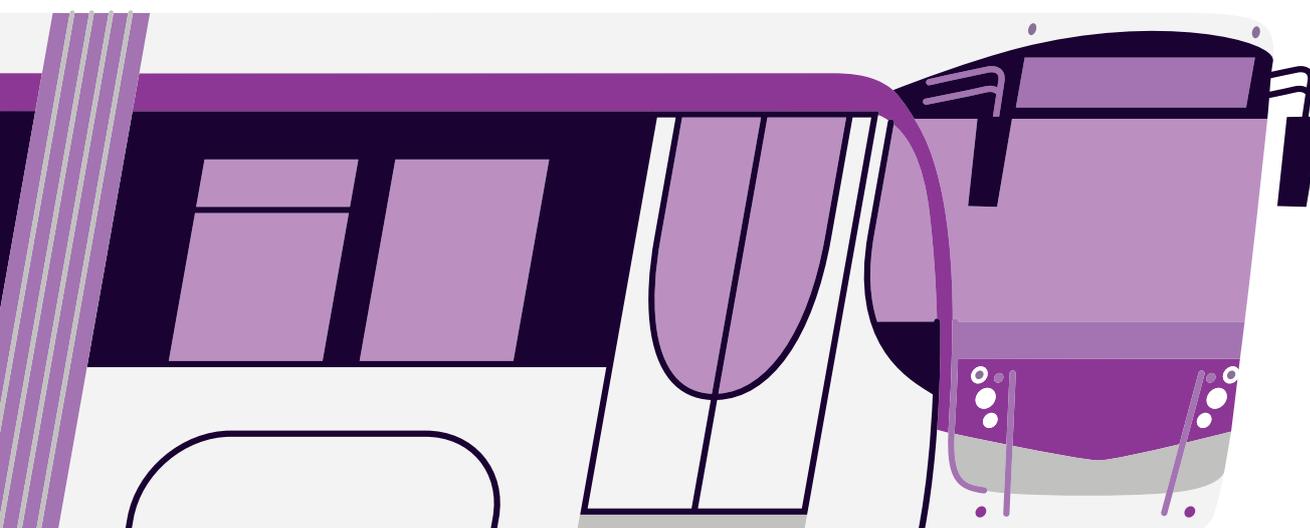


Résultat de l'exercice (suite)

RÉSULTATS D'EXPLOITATION	2024	2023
I. Ventes et prestation	1.080.889.343,78	1.105.369.353,04
A. Chiffre d'affaires : recettes du trafic	226.208.301,06	290.898.603,80
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	-96.951,53	-73.480,99
C. Production immobilisée	103.424.331,51	95.362.079,07
D. 1. Autres produits d'exploitation	111.640.712,84	168.780.600,27
2. Intervention de la Région de Bruxelles-Capitale dans les frais de fonctionnement	633.118.000,00	546.086.000,00
E. Produits d'exploitation non récurrents	6.594.949,90	4.315.550,89
RÉSULTATS FINANCIERS		
IV. Produits financiers	350.831.069,53	297.743.873,00
A. Produits des immobilisations financières	40.800,00	102.000,00
B. Produits des actifs circulants	3.361.058,32	3.636.732,22
C. Autres produits financiers	347.429.211,21	294.005.140,78
D. Autres produits financiers non récurrents	0,00	0,00
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
X. Impôts	596.460,10	0,00
TOTAL DES PRODUITS	1.432.316.873,41	1.403.113.226,04

BÉNÉFICE/PERTE CONSOLIDÉ(E)

XII. Bénéfice/Perte consolidé(e)	-28.972.688,95	-6.958.651,43
A. Part de tiers	5,72	5,70
B. Part du Groupe	-28.972.694,67	-6.958.657,13



Situation à fin décembre 2024

Année des emprunts	Montant des emprunts	Montant à rembourser au-delà du 31 décembre 2023	Remboursement au cours de l'année 2024	Montant à rembourser au-delà du 31 décembre 2024	Remboursement au cours de l'année 2025	Montant à rembourser au-delà du 31 décembre 2025	Montant à rembourser à partir du 01/01/2026 jusqu'au 31/12/2029	Montant à plus de 5 ans (01/01/2030 -)
1984	12.394.676,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	8.552.326,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1985	6.841.861,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	6.792.282,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	12.146.782,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1986	1.536.939,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1987	7.064.965,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	8.948.956,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1990	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1991	46.881.741,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	5.275.056,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1992	26.499.817,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	54.933.205,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1993	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1994	34.754.672,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	35.250.459,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1995	27.268.287,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1996	27.268.287,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1997	49.578.704,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1998	51.685.799,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1999	83.589.696,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2002	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2003	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2004	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2005	21.000.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2006	58.320.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007	30.000.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2008	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2009	43.000.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2011	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2012	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2013	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2014	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2015	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2024	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	816.054.912,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ANNEXES

I. À III. ÉTATS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Frais de restructuration et de développement	Concessions, brevets, licences, etc.	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages
Valeur d'acquisition				
Au terme de l'exercice précédent	49.494.797,86	19.482.494,30	2.244.391.749,11	309.618.397,02
Mutation de l'exercice :				
• Acquisitions (y compris production immobilisée)	0,00	0,00	0,00	0,00
• Cessions et désaffectations	-12.020.080,31	-2.121.949,43	-79.522.427,61	-34.301.806,93
• Transferts d'une rubrique à une autre	48.915.681,06	18.428.194,21	325.902.303,60	26.050.993,65
Au terme de l'exercice	86.390.398,61	35.788.739,08	2.490.771.625,10	301.367.583,74
Amortissements et réductions de valeur				
Au terme de l'exercice précédent	-33.821.897,19	-10.701.512,00	-842.973.348,83	-157.613.506,55
Mutations de l'exercice :				
• Actés	-38.315.611,55	-17.394.250,71	-150.535.676,30	-29.250.856,93
• Annulés à la suite de cessions et désaffectations	12.020.080,31	2.121.949,43	49.613.865,44	34.308.757,52
• Reprises	0,00	0,00	0,00	0,00
• Transferts d'une rubrique à une autre	0,00	0,00	0,00	0,00
Au terme de l'exercice	-60.117.428,43	-25.973.813,28	-943.895.159,69	-152.555.605,96
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	26.272.970,18	9.814.925,80	1.546.876.465,41	148.811.977,78
	Mobilier et matériel roulant	Location- financement et droits similaires (mobilier et matériel roulant)	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes versés
Valeur d'acquisition				
Au terme de l'exercice précédent	1.630.625.654,93	162.894.709,34	13.552.899,49	184.652.112,01
Mutation de l'exercice :				
• Acquisitions (y compris production immobilisée)	2.643.096,74	0,00	0,00	472.509.426,13
• Cessions et désaffectations	-28.075.992,9	0,00	0,00	0,00
• Transferts d'une rubrique à une autre	92.846.355,95	0,00	132.624,00	-512.276.152,47
Au terme de l'exercice	1.698.039.114,70	162.894.709,34	13.685.523,49	144.885.385,67
Amortissements et réductions de valeur				
Au terme de l'exercice précédent	-831.191.698,56	-61.825.543,15	-2.128.413,76	0,00
Mutation de l'exercice :				
• Actés	-74.626.684,27	-4.654.134,68	-254.664,41	0,00
• Annulés à la suite de cessions et désaffectations	27.953.937,90	0,00	0,00	0,00
• Reprises	0,00	0,00	0,00	0,00
• Transferts d'une rubrique à une autre	0,00	0,00	0,00	0,00
Au terme de l'exercice	-877.864.444,93	-66.479.677,83	-2.383.078,17	0,00
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	820.174.669,77	96.415.031,51	11.302.445,32	144.885.385,67

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA STIB

Exercice clos le 31.12.2024 (Comptes Consolidés)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles («la Société») et de ses filiales (conjointement «le Groupe»), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommé en tant que commissaire par l'assemblée générale du 30 mai 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles durant 11 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total du bilan s'élève 3.505.890.100 EUR et dont le compte de résultats consolidé se solde par une perte de l'exercice de 28.972.689 EUR.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation - continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe CONSO 6 aux comptes annuels consolidés (rapport financier), dans laquelle l'organe d'administration justifie, en application de l'article 3:6 §1, 6° du Code des sociétés et des associations, le maintien des règles d'évaluation dans une hypothèse de continuité. L'appréciation du soutien de la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que de la liquidité de la créance en « cash pooling » à laquelle se réfère l'organe d'administration requiert de la part de la direction l'exercice de jugements, dans un contexte caractérisé par des incertitudes, telles que décrites dans ce même rapport financier.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significative, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle les organes d'administration ont mené ou mèneront les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2023) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.



Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 332 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir:

- Commentaires sur les comptes annuels (à l'exception des données concernant le nombre de voyages);
- Événements importants survenus après la clôture de l'exercice;
- Comptes annuels et résultats financiers;
- Règles d'évaluation.

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Nous n'exprimons toutefois aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Bruxelles, le 4 mai 2025

Forvis Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

Peter Lenoir

Bruxelles, le 4 mai 2025

Forvis Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

Philippe Gossart



3044

